

**11.85%** WOOD GUNDY 692-4200  
 1 an 20 000 \$ min.  
**GARANTI**  
 par le Gouv. du Canada  
 Taux sujet à modification

# LE SOLEIL

**PEINTURE**  
 Presque tout:  
 Résidentiel et industriel — Peinture  
 résistante à l'eau — Appareils ménagers  
 — Meubles — Choix de couleurs  
 — Transport disponible  
 Atelier Email Cuit du Québec  
**522-7419**

**MARDI 7 MARS 1989**

QUÉBEC 93<sup>e</sup> ANNEE NO 98  
 34 PAGES, 3 CAHIERS + 1 TABLEAU

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3.00\$  
 MONTRÉAL ÎLES DE LA MADELINE GASPÉ RIVIÈRE AU RENARD PERCE ABITIBI 50¢

**35¢**

**QUÉBEC**

**Lacroix aurait avoué avoir des « tendances homosexuelles »**

En plus d'avouer aux policiers avoir des tendances homosexuelles, Pierre Lacroix aurait reconnu avoir eu des relations avec la présumée victime. **A-3**

**LA REGION**

**Investigation du coroner sur la mort de Réal-Yves Tremblay**

À la demande de la famille, le Dr Louise Nolet, a commencé une investigation sur les circonstances de la mort par dénutrition de Réal-Yves Tremblay. **A-7**

**Les employés de la Générale Électrique en grève**

Pour la 1<sup>re</sup> fois en 40 ans, les employés de bureau et de production de la Générale Électrique ont dressé des piquets de grève devant leurs lieux de travail. **A-5**

**LE QUÉBEC**

**Retour « triomphal » d'une famille turque au Québec**

La jeune Turque Gulizar Ersoy est de retour au Canada avec sa famille après avoir été expulsée en juin dernier. Elle a été accueillie par ses amis à Mirabel. **C-16**

**LE MONDE**

**Eastern met 5,000 salariés en chômage technique**

Ne pouvant supporter plus longtemps les coûts engendrés par le débrayage de ses machinistes, Eastern met à pied 5,000 de ses salariés et suspend tous ses vols. **B-9**

**L'ECONOMIE**

**Hausse des tarifs: Hydro devra justifier ses chiffres**

Le gouvernement s'interroge sur certains des chiffres avancés par Hydro pour justifier une demande de hausse de tarifs de 5,7 % pour ses clients résidentiels. **B-1**

**L'EDITORIAL**

**Comment économiser des millions?**

Pour faire cesser le cirque du sport amateur, il n'y a qu'une solution: couper les vivres à Sport Canada tant que le ménage qui s'impose n'aura pas été fait. **B-10**

**L'INDEX**

<b>Local et régional</b>	<b>A-3 à A-7</b>
<b>Le Québec</b>	<b>A-8, A-9 et C-16</b>
<b>Le Monde</b>	<b>B-9 à B-12</b>

Annonces classées	B-9 à B-14
Arts	C-5 à C-7
Bandes dessinées	S-15
Bridge	C-12
Décès	C-15
Économie	Cahier B
Feuilleton	C-11
Éditorial	B-10
Horoscope	C-12
Mode	Cahier C
Mots croisés	C-10
Mot mystère	C-10
Où aller à Québec	C-6
Patron	C-13
Pierre Champagne	A-9
Yves Bernier	A-5

**LA METÉO**

Une journée généralement ensoleillée et très froide aujourd'hui avec un maximum de près de moins 14. Demain: ensoleillé mais le temps froid persiste. **S-16**

**Nouvelle transaction majeure au Québec**

## Canadiens et Australiens achètent Québec-Cartier

L'aciérie canadienne Dofasco et le conglomérat australien Elders viennent de se porter acquéreur de la totalité des actifs de la compagnie minière Québec-Cartier, une filiale du géant américain USX Corporation.

par JEAN-DIDIER FESSOU  
 LE SOLEIL

Filiale du conglomérat australien Elders (le même qui possède O'Keefe et les Nordiques), Elders Resources North America détient 75 % du capital-actions de Québec-Cartier tandis

que Dofasco se contentera du reste, c'est-à-dire 25 %.

Même si le montant de la transaction n'a pas été révélé, il est permis d'affirmer qu'il s'agit là d'une transaction majeure. En effet, la valeur « aux livres » de Québec-Cartier est évaluée à \$600 millions tandis

que la valeur de remplacement de ses équipements pourrait dépasser les \$2 milliards.

Les actifs de Québec-Cartier sont constitués d'un terminal portuaire et d'une usine de bouletage à Port-Cartier, d'une ligne de chemin de fer longue de 270 milles entre Port-Cartier et Mont Wright, d'un complexe minier au Nouveau-Québec et d'une partie de la ville de Fermont. L'entreprise emploie environ 2,000 personnes et produit 16 millions de tonnes de

concentré de fer et 8 millions de tonnes de boulettes de fer. Sauf 4 millions de tonnes de boulettes de fer destinées aux aciéries nord-américaines, l'essentiel de la production de Québec-Cartier est expédié en Europe.

Rejoint à son domicile montréalais, le président de l'entreprise, M. Georges Massobrio, a soutenu que le changement de propriétaires ne provoquera aucun bouleversement: « Elders souhaite une certaine conti-

nuité dans la gerance et les affaires de Québec-Cartier. »

Réalisant un chiffre d'affaires de \$15 milliards (en monnaie australienne), le groupe Elders est déjà impliqué dans le secteur des ressources naturelles et c'est le plus grand producteur de pétrole en Australie. L'acquisition de Québec-Cartier constitue pour lui une percée dans le secteur du fer, un secteur où les Australiens sont très actifs.

Suite A-2, Transaction...

**L'accord de Lac-Meech**

## Bourassa: le Québec peut s'en passer

MONTREAL — Robert Bourassa ne veut pas menacer de chantage l'Ouest canadien, mais il prévient que si l'accord du Lac-Meech n'est pas ratifié, le Québec pourra très bien se débrouiller tout seul et continuer de prospérer.

par LIA LEVESQUE  
 de la Presse canadienne

Tant que le Québec n'aura pas réintégré la constitution canadienne, les « thèmes chers à l'Ouest » comme la réforme du Sénat, les droits des autochtones, et des minorités « seront gelés », comme toute autre réforme constitutionnelle.

C'est le message qu'a réitéré le premier ministre Robert Bourassa, hier en conférence de presse, après avoir rencontré des dirigeants membres du Conseil du patronat du Québec. Il se trouvait également à répliquer aux quatre chefs néo-démocrates de l'Ouest canadien qui, à la suite du départ d'Ed Broadbent, ont proposé de revoir l'aval du NPD à l'accord de Lac-Meech.

M. Bourassa a répété qu'il n'est pas question de rouvrir l'entente, déjà approuvée par huit des 10 provinces. Les autres réformes, du Sénat, du droit des minorités, que demandent certaines provinces, viendront après.

La demande des leaders néo-démocrates de Colombie-Britannique, de Saskatchewan, du Yukon et du Manitoba, il la juge « ni réaliste ni raisonnable ».

Il ne reste que 16 mois avant l'échéance de ratification de l'accord de Lac-Meech. « Il faudrait repasser par tout le processus: des audiences dans les provinces, des débats, des élections dans certaines provinces, non », s'est exclamé Robert Bourassa, qui refuse cette ultime concession.

**Au nom de l'unité**  
 Il répète qu'au nom de l'unité du Canada, il est souhaitable que le Québec joigne les rangs des autres provinces dans la constitution canadienne. Sans le Québec, le Canada, dit-il, « n'est qu'un territoire » privé d'un de ses éléments essentiels.

Ironique, il invite les quatre leaders du NPD de l'Ouest à lire l'histoire du Québec. Ils apprendront qu'au cours de 30 dernières années, jamais le Québec n'a présenté de revendications aussi modérées, plaide M. Bourassa.

Il affirme tenir à l'adhésion du Québec, mais pas au point de tout céder. « On n'a pas besoin de la séparation pour progresser dans ce pays. On est habitué à se battre seul. On va continuer à prospérer », même si l'accord n'est pas ratifié, avertit-il. Le Manitoba et le

Nouveau-Brunswick sont les deux seules provinces à ne pas avoir signé l'entente.

Du même souffle, il affirme être surpris de tout le branle-bas de combat orchestré dans l'Ouest canadien contre le concept de « société distincte » que constitue le Québec, selon l'acte constitutionnel.

A ceux qui refusent de signer parce qu'ils craignent l'interprétation qui sera donnée à cette société distincte, M. Bourassa réplique que plusieurs autres clauses de la constitution canadienne laissent déjà entendre que le Québec est distinct.

A ceux qui refusent de signer parce qu'ils veulent protester contre l'utilisation de la clause dérogatoire par le Québec dans sa loi sur la langue d'affichage, M. Bourassa réplique que c'est l'ancien premier ministre Trudeau lui-même qui a inclus la clause dans la charte.

Bien qu'il ait écorché au passage les leaders du NPD de l'Ouest, M. Bourassa a rendu hommage à Ed Broadbent, qui quitte la direction de son parti. Il voit en lui un homme qui a contribué à la qualité du débat politique au pays et qui a fait « un travail exceptionnel comme chef ».



Le député péquiste de Duplessis, Denis Perron, siègera comme indépendant.

**Une panne prévisible!**



La panne d'électricité qui a affecté de nombreux commerces et bureaux du gouvernement dans le mail Centre-ville pendant 21 heures, hier, n'avait rien de surprenant. Des documents révèlent en effet de nombreuses faiblesses de simples câbles de relevé dans plusieurs secteurs et ce depuis longtemps.

Page A-3

**Le député de Duplessis parle de « coup monté »**

## Accusé d'abus de confiance et de complot, Denis Perron quitte le PQ

Accusé hier d'abus de confiance et de complot, le député de Duplessis Denis Perron, qui a démissionné, hier, du caucus du Parti québécois, affirme qu'il s'agit là d'un coup monté des libéraux à la veille des élections.

par MARC SAINT-PIERRE  
 LE SOLEIL

« C'est une saloperie. En politique, il faut s'attendre à tout et ceci est un bel exemple qu'il faut s'attendre à tout », a affirmé M. Perron en clamant son innocence au cours d'une conférence de presse à Sept-Îles, hier en fin de journée.

Un peu plus tôt, un policier de la Sûreté du Québec avait remis au député péquiste une sommation à comparaître devant le tribunal basée sur trois inculpations d'abus de confiance et une de complot.

Le chef de l'Opposition à l'Assemblée nationale, M. Guy

Chevrette, selon une dépêche de la Presse canadienne, a déclaré dans un communiqué publié en fin d'après-midi, hier, qu'il acceptait la démission de M. Perron. Ce dernier siègera dorénavant comme indépendant.

Ces accusations, dont M. Perron aura à répondre le 24 avril, font état de faits présumés qui se seraient déroulés en 1983, 1984 et 1985. Selon le libellé des trois premiers chefs d'accusation, le député aurait trois années de suite « commis un abus de confiance à l'égard du ministère des Transports du Québec en consultant et en aidant certaines personnes à ob-

Suite A-2, Perron...

**À Séoul**  
**Francis: un saboteur rôdait près de Johnson**

TORONTO (PC) — L'entraîneur du sprinter canadien Ben Johnson a laissé entendre hier qu'un mystérieux saboteur serait possiblement à la tête du plus grand scandale sportif de l'ère moderne.

Charlie Francis, qui a déjà affirmé que Johnson utilisait des stéroïdes anabolisants depuis huit ans — soit jusqu'aux Jeux olympiques de Séoul — a déclaré devant la Commission Dubin, à Toronto, qu'on n'avait jamais prescrit de stanozolol à Johnson.

On sait que c'est cette substance qui a été décelée dans l'urine du coureur après sa désormais célèbre performance au 100 mètres.

Francis, pâle, les traits tirés, a confirmé que Johnson avait fait usage de substances interdites avant les Jeux, mais il a précisé que le sprinter n'avait aucune raison de consommer du stanozolol, soit la drogue qui lui a coûté la médaille d'or.

« Ça n'a pas d'allure qu'il ait pris du stanozolol, a dit Francis. La raison est simple: cette drogue a pour conséquence première de causer un engorgement des muscles. »

Francis a aussi dit qu'il avait été « profondément bouleversé » et qu'il croyait que quelque chose de « louche » se cachait derrière le test antidopage de Johnson.

**Un intrus**  
 Francis a rapporté que Johnson avait déclaré, aux officiels canadiens, qu'un personnage — un Américain de race foncée — était dans les parages du centre antidopage lorsque Johnson a été testé.

Suite A-2, Saboteur...



Charlie Francis, l'entraîneur du sprinter Ben Johnson, témoignait hier devant la Commission Dubin.

DÉPÔT GARANTI • PRÊT HYPOTHÉCAIRE • FONDS D'INVESTISSEMENT • CONSEILLERS FINANCIERS • SERVICES FIDUCIAIRES • GESTION DE PORTEFEUILLE • PLANIFICATION SUCCESSORALE • REA • DÉPÔT GARANTI • PRÊT HYPOTHÉCAIRE

<p><b>"Pourquoi vous contenter d'un compte de banque ordinaire?"</b>          Les comptes <b>ACTIF</b> et <b>PLACEMENT</b> sont les mieux pensés, et ils offrent le plus haut taux d'intérêt sur le marché.  <b>COMPAREZ!</b></p>	<p>Compte-chèques  <b>ACTIF</b> jusqu'à          à intérêt quotidien          Compte d'épargne  <b>PLACEMENT 11,07%</b>          RENSEIGNEZ-VOUS AUJOURD'HUI</p>	<p><b>DÉPÔT GARANTI</b></p> <table border="1"> <tr> <td>5 ans*</td> <td>11%</td> </tr> <tr> <td>3 ans*</td> <td>11%</td> </tr> <tr> <td>1 an*</td> <td>11 1/2%</td> </tr> <tr> <td>30 jours jusqu'à 10%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>60 ans et plus: 1/2% * taux annuel</td> <td></td> </tr> </table>	5 ans*	11%	3 ans*	11%	1 an*	11 1/2%	30 jours jusqu'à 10%		60 ans et plus: 1/2% * taux annuel		<p><b>PRÊT HYPOTHÉCAIRE</b></p> <table border="1"> <tr> <td>1 an</td> <td>3 ans</td> <td>5 ans</td> </tr> <tr> <td>12 3/4%</td> <td>12 1/4%</td> <td>12 1/4%</td> </tr> </table> <p>Financement possible jusqu'à 90%</p>	1 an	3 ans	5 ans	12 3/4%	12 1/4%	12 1/4%	<p><b>TRUST PRÊT ET REVENU</b></p> <p>PLACE D'YOUVILLE 692-1221          GALERIES DE LA CAPITALE 626-1221          PLACE DE LA CITÉ 652-1221</p> <p><small>Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec          Membres de la Société d'assurance-dépôts du Canada</small></p>
	5 ans*	11%																		
	3 ans*	11%																		
	1 an*	11 1/2%																		
30 jours jusqu'à 10%																				
60 ans et plus: 1/2% * taux annuel																				
1 an	3 ans	5 ans																		
12 3/4%	12 1/4%	12 1/4%																		

Suites de la première page

## Transaction...

Pour sa part, Dofasco s'est engagée à prendre livraison dès avril 1990 de deux millions de tonnes de boulettes de fer produites à Port-Cartier dans l'ancienne usine de Sidbec-Normines. En plus de sa participation au capital-actions de Québec-Cartier, Dofasco possède des intérêts dans plusieurs autres entreprises du bassin minier Québec-Labrador, notamment chez la minière IOC et chez Wabush Mines.

En outre, Dofasco a annoncé la fermeture d'ici un an de deux mines à Kirkland Lake et Temagami, en Ontario, entraînant 700 mises à pied.

Le vice-président aux approvisionnements de Dofasco, M. John McAllister, a déclaré dans un communiqué que la compagnie avait été incapable depuis 1985 d'améliorer l'exploitation de ces mines. Il a expliqué que les deux mines sont de petite taille : « Ce facteur ajouté à la faible qualité des réserves de minerai constitue un désavantage qui n'a pu être surmonté, malgré tous les efforts déployés. »

Prédisant que 1989 sera une très bonne année pour son entreprise, M. Massobrio explique ainsi les raisons qui ont poussé le géant USX à se départir de la minière Québec-Cartier : « Cela fait deux ou trois ans que USX avait décidé de se départir de plusieurs actifs, dont Québec-Cartier, afin de compléter le financement de l'achat de la pétrolière Marathon. Il n'y a pas d'autres raisons. USX veut concentrer ses activités dans le secteur énergétique. »

Rappelons que Québec-Cartier fait des affaires dans la province de Québec depuis 1958 alors qu'elle mettait en exploitation le gisement minier de Fire Lake et le concentrateur du Lac Jeanine, non loin de la ville de Gagnon qu'elle devait construire. Au début des années 1970 elle cédait tous ses actifs à Sidbec-Normines et elle reorganisait ses activités minières à Mont Wright alors qu'elle faisait construire la ville de Ferme pour y loger son personnel.

Il y a quatre ans Québec-Cartier se portait acquéreur de l'usine de bouletage de Sidbec-Normines, à Port-Cartier, après que le gouvernement ait fermé ses installations minières au Nouveau-Québec, licencié son personnel et rasé la ville de Gagnon.

Autre texte en page B-3

## Saboteur...

Aux dires de Francis, Johnson aurait affirmé : « Quelque chose clochait avec ce gars. Il n'avait pas de raison d'être là. »

L'entraîneur a précisé que plusieurs personnes avaient eu accès au centre antidopage pendant que Johnson passait son test d'urine.

Le personnage mystérieux « est venu s'asseoir à côté de Ben, a dit Francis, et il aurait pu glisser une substance quelconque dans son verre ».

Toujours aux dires de Francis, le mystérieux personnage aurait été vu en compagnie du principal rival de Johnson, Carl Lewis, qui a récolté la médaille d'or arrachée au Canadien.

Un agent de la GRC ainsi que le physiothérapeute de Johnson ont confirmé la présence du personnage mystérieux dans le centre antidopage.

« J'ai commencé à soupçonner que la drogue (stanozolol) lui avait été donnée sans qu'il le sache, sans que je le sache et sans que le docteur Astaphan (Jamie) le sache. »

Johnson, qui est âgé de 27 ans, a nié avoir consommé « des substances illégales ». Astaphan, son médecin personnel, a nié lui avoir fourni des anabolisants.

Voir *Tabloïd Sport*, page S-2

## Défi 89 vise les jeunes du secondaire

Par son programme Défi 89, cette année, le gouvernement fédéral veut mettre davantage l'accent sur l'aide aux jeunes du cours secondaire par des emplois d'été, mais aussi par les ateliers d'orientation au travail (AOT).

par MARCEL COLLARD  
LE SOLEIL

Entouré de ses collègues Monique Tardif, Suzanne Duplessis, Marc Ferland et Marcel R-Tremblay, le ministre Pierre Blais a annoncé, hier au cours d'une conférence de presse à l'école polyvalente de Charlesbourg, que le gouvernement injecterait \$4,7 millions dans la région de Québec, dont \$850,000 pour les ateliers d'orientation ouverts aux décrocheurs éventuels et actuels.

Selon le ministre, certains projets AOT seront mis à l'essai sur une base annuelle, en collaboration avec les commissions scolaires afin d'encourager ces jeunes à poursuivre leurs études et à acquérir une formation suffisante pour dénicher un emploi.

Par ailleurs, par les emplois d'été, on cherche à porter de 16 à 30% la participation des élèves du cours secondaire au programme, tenant compte qu'ils représentent 70% des étudiants en chômage. Des subventions sont offertes aux

employeurs pour donner des emplois d'été qui prépareront les jeunes à leur avenir sur le marché du travail.

Depuis 1985, le gouvernement semble avoir été moins généreux pour la région. Par exemple, de \$5,9 millions obtenus, le montant est passé graduellement à \$3,6 millions l'an dernier. Le ministre croit que la diminution est attribuable au fait que le chômage est moins élevé dans la région et à la volonté de combler les disparités avec les autres régions du Canada.

Dans l'ensemble du Canada, le gouvernement a alloué un budget de \$119 millions pour les emplois d'été et \$20 millions pour les ateliers. Dans l'ensemble, le Québec obtient en tout \$35 millions.

En plus, selon M. Blais, on continuera à soutenir d'autres éléments du programme, comme les prêts aux « étudiants entrepreneurs », certaines initiatives privées pouvant être suggérées, sans compter le maintien des centres d'emploi pour étudiants.

## Entente rejetée chez Via Rail

OTTAWA (PC) — Les 3.200 employés de Via Rail ont rejeté hier l'entente de principe intervenue en décembre dernier.

Le syndicat et la société de la Couronne devront retourner à la table de négociation. Tom McGrath, vice-président de la Fraternité canadienne des cheminots, employés des transports et autres ouvriers, a dit ne pas connaître la date de reprise des négociations.

L'entente de principe prévoyait des hausses de salaires de quatre % la première année, trois % la deuxième et de quatre % la troisième année.

Selon le porte-parole syndical, les membres ont rejeté l'entente parce qu'ils étaient insatisfaits de

la durée du contrat et de la clause sur les congés de maladie.

L'entente rejetée prévoyait également des clauses sur l'indexation des pensions à compter de 1990 et d'accorder plus d'argent aux employés si le nombre de passagers venait à augmenter.

Le syndicat n'a pas pris de vote de greve.

LA QUOTIDIENNE

tirage du 6 mars

4-9-0

8-2-3-9

## Perron...

tenir illégalement une subvention pour la municipalité de Gallix (...).

Selon le quatrième chef d'accusation, le député aurait ces mêmes trois années « illégalement compté avec M. Léo Méthot et d'autres personnes pour commettre un acte criminel soit : -- une fraude à l'égard du ministère des Transports du Québec d'environ \$30,000 (...).

Gallix est une petite localité de 1.200 habitants située entre Sept-Îles et Port-Cartier. Maire de cette localité pendant quelques années, Léo Méthot a démissionné en 1987; il a écopé par la suite d'une kyrielle de condamnations pour fraude et abus de confiance.

— Innocent —

M. Perron a souhaité que son enquête préliminaire et son procès se déroulent dans les plus brefs délais, bien avant le 24 avril. Un procès devant jury, a-t-il dit, « parce que je veux être jugé par mes pairs; ce sont mes pairs qui m'ont élu ».

« L'accusation est non fondée. Je n'ai rien à me reprocher. Je suis innocent de ces accusations », a ajouté M. Perron. Il situe cette affaire au niveau de « grandes manœuvres libérales » en vue de lui arracher enfin la circonscription. « Depuis douze ans, les libéraux veulent ma peau. Vous verrez en cours de route qu'il y a anguille sous roche. Les preuves, vous les aurez en temps et lieu », a-t-il dit aux journalistes.

« Ça fait douze ans que je suis député de Duplessis et, durant ces douze années, j'ai été reconnu comme un homme intègre, honnête et un travailleur acharné. J'ai l'intention de continuer dans ce sens-là », a-t-il ajouté.

## Entente de principe entre le gouvernement fédéral et ses 165,000 fonctionnaires

OTTAWA (PC) — L'Alliance de la fonction publique du Canada et le gouvernement ont signé un accord de principe prévoyant une hausse salariale moyenne de 4,2 % pour 165,000 fonctionnaires fédéraux.

Le contrat sera d'une durée de 42 mois.

L'an dernier, l'inflation a été en moyenne de 4,3 % et on prévoit qu'elle sera d'environ 5 % cette année.

Les dirigeants de l'alliance soumettront le projet de convention aux 35 groupes d'employés concernés sans leur suggérer de l'accepter ou de le refuser.

En plus des employés de bureau, l'alliance englobe les ingénieurs, les inspecteurs des viandes, les pompiers des aéroports, les gardes de prisons, les douaniers, les chargés de l'entretien, les employés d'hôpitaux, les

gardiens de phares et les équipages de navires.

Le président de l'alliance, M. Daryl Bean, a déclaré hier au cours d'une conférence de presse que même si l'accord de principe représentait un pas en avant dans certains secteurs, il était loin d'accorder tout ce que les négociateurs avaient espéré obtenir.

L'alliance avait demandé des augmentations d'environ 6 % afin de combler le terrain perdu avec la progression de l'inflation au cours des dernières conventions.

Tout en ne recommandant pas aux syndicats d'approuver cette entente de principe, M. Bean a rendu hommage aux négociateurs des deux parties, y compris à M. Robert de Cotret.



EN CHINTZ LÉGER...

BOUTONS NACRE ET MÉTAL...

## L'IMPER ÉPAULES CAPE

à retenir: la nouvelle forme du bavolet comme une cape qui enveloppe toute l'épaule, plus arrondie avec larges épaulettes surpiquées... grand col tailleur, double boutonnage, symétrie parfaite des surpiquées, chintz pur coton bleu d'azur ou beige sable. 6 à 12... rayon manteaux contemporaine 275.00

INFLUENCE SPORT-ACTIF

## LA ROBE ENCOLURE POLO

coupe droite, épaules profondes, manches courtes, col et patte de boutonnage forme polo... tissu de texture froissée, c'est la robe de 9 à 5 idéale dans la nouvelle palette des coloris printemps... iris, émeraude, blanc, jaune soleil... rayon robes contemporaine 110.00

la maison

**simons**

PLACE STE-FOY,

GALERIES DE LA CAPITALE,

VIEUX QUÉBEC



Pierre Lacroix, à son arrivée au palais de justice de Québec, hier.

# Lacroix aurait avoué aux policiers avoir des tendances homosexuelles

Interrogé par les policiers, Pierre Lacroix aurait avoué avoir des « tendances homosexuelles » à cause de son « vécu ». Il aurait en outre reconnu avoir eu des relations avec la présumée victime mais seulement après avoir vérifié si le jeune homme avait 18 ans.

par RICHARD HENAUET  
LE SOLEIL

C'est ce qui ressort des témoignages des policiers qui ont procédé à l'arrestation et à l'interrogatoire de Lacroix le 20 septembre dernier. Ces témoignages ont mis un terme à la preuve de la Couronne hier.

Avant que se termine la sixième journée du procès et qu'il passe à l'interrogatoire de ses témoins, le procureur de la Défense, Me Carol St-Cyr, a annoncé qu'il désirait soumettre un point de droit au juge Jean Bienvenue. La discussion sur ce point a débuté vers 16h et les jurés ont été libérés dès ce moment. Ils seront de retour ce matin.

La journée a été occupée par le témoignage de trois policiers. Les deux premiers, les agents Michel Pageau et Alain Quirion, de la Sûreté du Québec, ont notamment raconté comment ils avaient re-

cueilli les aveux verbaux de Lacroix. D'ailleurs, les notes prises à ce moment par l'agent Pageau ont été déposées en preuve.

Le télévangéliste âgé de 40 ans a expliqué ses tendances homosexuelles par des problèmes qu'il aurait eus étant jeune. Mais il n'a pas voulu en dire davantage, niant dans un même souffle avoir agressé la présumée victime.

## L'arrestation

Ne voulant pas dévoiler devant les membres de sa famille les motifs de son arrestation, en septembre, les policiers ont attendu que Lacroix quitte son domicile et qu'il ait franchi une certaine distance. Il est par la suite amené au quartier général de la SQ, boulevard Pierre-Bertrand.

Là, il dit être courrant que la présumée victime et son épouse ont parlé aux policiers. Entre-temps, il serait allé voir une amie, le juge Yvan Migneault, qui lui conseille de dire toute la vérité.

« Il est très nerveux, grouille

continuellement sur sa chaise, fume des Cameo, rit pour rien, mâche de la gomme, tape du pied », a noté le policier Pageau ce soir-là. D'après Lacroix, le père de la présumée victime aurait juré de le « sortir de la TV ».

Ce dernier le menacerait et dirait à tout le monde que Lacroix couche avec un autre individu. Enfin, il prétend que le télévangéliste prend de l'argent à même les fonds de la Cité du père.

L'accusé s'inquiète par ailleurs de la réaction de Télé-Metropole qui aurait investi \$230,000. « Je peux-tu faire quelque chose pour atténuer ça? », aurait-il demandé aux policiers.

Après que Lacroix eut téléphoné à sa femme, l'interrogatoire reprend et le télévangéliste mentionne ses amitiés au sein de la police ainsi que la convocation qu'il a eue à l'archevêché. Il fait alors allusion à Mgr Couture.

## Il ne signe rien

Durant tout ce temps, l'accusé refuse carrément de signer quelque déclaration que ce soit. Plusieurs questions de Me St-Cyr et

du procureur de la Couronne, Me Alain Gaumond, concernent alors du chantage, des menaces, des promesses et des sentences.

Rien de tout cela n'a été amené dans la conversation, affirment les agents Quirion et Pageau. Ni l'un ni l'autre n'a non plus déclaré à Lacroix que le procureur Gaumond, qui se trouvait sur les lieux, était en communication avec le ministre de la Justice et l'archevêché.

L'agent Quirion et son supérieur, le sergent Jean-Pierre Duchesne, ont également décrit la réaction de Me André Langlois, l'avocat que Pierre Lacroix a appelé. « Il s'est effondré en larmes, a noté le sergent Duchesne. Nous l'avons pris sous les bras pour l'amener jusqu'au bureau. Je lui ai conseillé de prendre un avocat criminaliste car il n'était pas en état de s'occuper de son client. »

Enfin, l'agent Quirion a mentionné que l'enquête sur Lacroix a démarré le 6 juillet avec une information communiquée par la sûreté municipale de Charlesbourg. La SQ a alors contacté le père de la présumée victime et on connaît la suite.



Le mail Centre-ville a été désert pendant une grande partie de la journée d'hier.

# Une partie du mail Centre-ville sans courant pendant 21 heures

Une panne d'électricité a affecté des commerces et des bureaux gouvernementaux situés dans le mail Centre-ville durant 21 heures hier. Pendant que le mail et les autres boutiques fonctionnaient normalement, le magasin J.-B. Laliberté, la pharmacie Brunet et les commerces et bureaux de la Place Cartier étaient plongés dans le froid et l'obscurité.

par ANNE-LOUISE CHAMPAGNE  
LE SOLEIL

La panne s'est déclarée vers 22 h 30 dimanche lorsqu'un joint a cédé dans la ligne de 4,000 volts qui alimente ce secteur. Le défaut a été détecté tôt en avant-midi

mais il a fallu attendre jusqu'à 19 h hier pour que la réparation et les tests soient achevés. Le raccordement a été achevé environ une demi-heure plus tard.

Le durée de la panne s'explique en partie par le fait que c'est la ligne de relève de ce secteur qui

a été affectée, alors que la ligne principale était hors d'usage, et ce, depuis avril 1988 selon un rapport interne dont dispose le SOLEIL. Le chef de division pour les câbles souterrains, M. Gilles Bélanger, a confirmé hier que la ligne principale de ce secteur était hors d'usage « depuis un bon bout de temps. »

« Finalement, continue M. Bélanger, relativement peu d'abonnés ont été touchés mais ce sont de gros abonnés. »

Les commerçants et les fonctionnaires de la CSST, du ministère des Transports et de Santé et Bien-être social Canada se sont rendus au travail normalement hier matin, mais y ont trouvé des bureaux sombres et très froids. La plupart des travailleurs, dont les 80 fonctionnaires du ministère des Transports, sont retournés à la maison, se tenant prêts à revenir au travail. Ceux de Santé et Bien-être social Canada ont été relocalisés au 330 de la Gare-du-Palais pour la journée.

Pour les commerçants, bien sûr, il s'agit de pertes sèches. Place Québec regroupe surtout des casse-croûtes et petits restaurants, et quelques autres commerces, dont Kébec Disque. Le gérant de cette boutique, M. Daniel Chréfien, estime entre \$700 et \$800 les ventes ordinaires du lundi. Chez J.-B. Laliberté, le contrôleur, Adolphe Patry parle, sans trop s'avancer, de plusieurs milliers de dollars.

La Caisse populaire Québec-Est était également touchée. Dans ce cas, c'est surtout le service à la clientèle qui était affecté. Les clients étaient dirigés à la caisse de la rue Saint-François. M. André Giguère, responsable du centre de service, explique que seuls les dépôts commerciaux étaient acceptés. Le tout était compilé à l'aide de mini calculatrices. L'entrée des données dans le système principal ne devrait prendre que quelques minutes selon M. Giguère.

Ce n'est pas la première fois qu'une panne commune touche ces seuls commerces, reliés à un même secteur électrique. Les mêmes abonnés se rappellent une panne plus courte qui s'était déroulée en soirée il y a environ un an.

# Des pannes prévisibles

Les pannes d'électricité prolongées qui ont frappé certains coins de la région de Québec, dont le mail Saint-Roch, hier, découlent d'un même problème: depuis des mois, et parfois des années, de simples câbles de relève font défaut.

par MICHEL CORBEIL  
LE SOLEIL

Une série de documents, remis au SOLEIL, met en évidence ce fait troublant. Ce défaut de câble de relais serait responsable des interruptions de courant de plus de 20 heures qui ont frappé le centre commercial, hier, le quartier Montcalm, le mois dernier, et l'université Laval, en janvier 1988.

D'après les rapports et documents internes:

- la « relève » du mail a été hors service les deux tiers du temps en 1988. En fait, elle ne fonctionne pas depuis avril;

- dès septembre 1986, Hydro-Québec avait identifié la faiblesse de son réseau souterrain dans les secteurs de la Haute-Ville et de l'université Laval, mais les travaux, totalisant \$1,2 millions, n'ont pas été effectués, bien qu'inscrits au budget de 1987;

- à ce sujet, un rapport, daté du 2 mars 1989, fait état que le câble de remplacement dans le secteur qui a subi une panne de 30 heures, en février, n'a pas été disponible 30 % du temps, en 1988. Dans le cas de l'université Laval, il a manqué à l'appel plus de 20 % du temps, l'an dernier.

## Compensez, demande Laval

Par ailleurs, l'Université Laval

estime que la panne de 28 heures, survenue les 7 et 8 janvier 1988, lui a coûté \$1,285,000. Cette somme comprend \$1 million en salaires et \$250,000 pour la « perte de plusieurs produits de recherche ».

Dans une lettre expédiée le 28 octobre, le vice-recteur aux services, M. Benoît Dumais, a demandé « officiellement à Hydro-Québec un montant de \$250,000 comme contribution partielle au partage de ces dommages pour couvrir plus spécialement ceux encourus par la recherche ».

Joint hier, M. Dumais a souligné que des rencontres continuent toujours d'avoir lieu entre les porte-parole d'Hydro et de l'université sur ce sujet, mais aussi, a-t-il ajouté, sur les besoins supplémentaires en fourniture d'électricité qu'appelle le développement de l'institution. « Il n'est pas invraisemblable que les deux dossiers se fusionnent et que la réclamation soit satisfaite par le second dossier », a répondu en substance M. Dumais.

Hier, la société d'État n'a pu indiquer où en étaient les négociations avec l'Université Laval sur les dédommagements. Elle n'a pu préciser, hier, pourquoi les travaux de \$1,2 millions sur les câbles de relève n'ont pas été exécutés même s'ils étaient au budget de 1987.

# Blessée dans une explosion aux Industries Valcartier

Une femme dans la quarantaine a subi des brûlures aux mains, aux bras et au visage lors d'une explosion survenue hier matin, peu avant 8 h aux Industries Valcartier.

par ANNE-LOUISE CHAMPAGNE  
LE SOLEIL

L'explosion s'est produite alors que l'employée, qui cumule dix années d'expérience, s'affairait à combiner des produits chimiques qui entrent dans la composition d'un « mélange traçant ». Ce composé entre dans la fabrication de projectiles.

Pour des raisons inconnues, le mélange s'est enflammé; selon le vice-président aux opérations d'IVI, M. Yvon Lafontaine, c'est une combustion très rapide qui a eu lieu, plutôt qu'une véritable explosion. « La poudre s'est enflammée rapidement, dégageant des gaz et de la chaleur et un bon déplacement d'air ».

La victime travaillait alors un peu à l'écart des autres employés, mais pas complètement isolée. Trois confrères sont accourus sur les lieux.

Elle a été transportée à l'hôpital Saint-Sacrement, section des grands brûlés. L'employée a été brûlée au troisième degré aux mains et a subi des brûlures de moindre gravité au visage. Par ailleurs, les dégâts matériels sont minimes. Les installations n'ont pas été endommagées.

## Enquête

Deux enquêteurs de la Commission de la santé et de la sécurité au travail ont été dépêchés sur les lieux de l'accident afin d'en déterminer les circonstances. Des gens du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources devraient se joindre à eux « en raison de leur expertise en explosifs », explique M. Lafontaine.

L'opération du mélange des poudres traçantes sera suspendue

jusqu'à ce que l'enquête soit arrivée à sa conclusion, explique M. Michael Gingras, qui participe à l'investigation. « Il y a des réserves de mélange pour un bout de temps mais si l'enquête devait perdurer, toute la production pourrait en être affectée. »

A ce sujet, le vice-président aux opérations affirme être raisonnablement confiant pour affirmer que la production globale ne devrait pas être mise en jeu. « Et avant d'en arriver à cette éventualité, affirme-t-il, on pourrait envisager de s'approvisionner ailleurs. »

Des accidents de ce genre ne sont pas fréquents aux Industries Valcartier. M. Lafontaine en relève un qui s'est produit il y a quatre ou cinq ans, au niveau des amorces.



M. Michael Gingras, représentant du syndicat pour la prévention, participe à l'enquête.



Le vice-président aux opérations, M. Yvon Lafontaine, montre le bâtiment où l'accident est survenu.

# Sentence le 20 mars pour les voleurs d'examens

Les deux adolescents qui ont volé les examens du ministère de l'Éducation en mai et juin derniers connaîtront leur sentence le 20 mars.

par VINCENT CLICHE  
LE SOLEIL

Cette sentence devait être connue, hier, mais la juge Andrée Bergeron, de la Chambre de la jeunesse de la Cour du Québec, a décidé de prendre la cause en délibéré à la suite des plaidoyers pré-sentenciels des procureurs de la défense et de la couronne.

Ces deux adolescents de 17 ans, de Québec et de Montréal, étaient des élèves du Séminaire Saint-François, à Saint-Augustin, lors du vol des examens. En janvier dernier, les deux jeunes avaient reconnu leur culpabilité à neuf chefs d'accusation dont celui de vols de copies d'examens du

ministère à deux reprises.

Les deux adolescents sont passibles de peine pouvant aller jusqu'à trois ans de mise sous garde en milieu fermé. Ils n'ont cependant aucun antécédent judiciaire et ont déjà remboursé de diverses façons les autorités scolaires pour les larcins et les bris commis au cours de leurs vols.

Le procureur de la couronne a cependant exigé, hier, des sentences exemplaires dans les deux cas. Selon le procureur, il s'agit là d'actes répréhensifs, répétitifs, planifiés et prémédités dont les buts étaient de tromper le système scolaire et de se faire de l'argent en revendant les questionnaires d'examens. Ces vols ont eu des conséquences sur le ministère de

l'Éducation qui a dû déboursier \$25,000 pour refaire des examens, et des conséquences également sur les autres étudiants à la suite de l'annulation de certains examens et l'obligation de les reprendre au mois d'août.

Selon le procureur de la couronne, ces crimes mériteraient au moins une sentence de deux mois de mise en garde en milieu fermé, peine à être purgée en période estivale.

Pour les procureurs de la défense l'aspect coercitif de la sentence n'apporterait rien de plus pour la réhabilitation de ces jeunes. Selon eux, les deux adolescents sont déjà largement punis. C'est pourquoi, ils demandent au tribunal l'imposition d'une amende dans ces cas ou l'obligation d'effectuer des travaux communautaires ou compensatoires.

Ce sont aussi les sentences que recommandent les rapports pré-sentenciels préparés par la Direction de la protection de la jeunesse.

La région sera dotée d'un centre de tri spécialisé

## La Poste de Québec veut reconquérir le marché du colis

Pour aller chercher sa part d'un marché évalué à \$3 milliards, la division de Québec de la Société canadienne des postes séparera, à compter de l'été prochain, ses activités de tri des lettres et de tri des colis, et ouvrira, sur la rive-nord de la région de Québec, un nouveau centre de tri spécialisé pour les colis.

par MARIE CAQUETTE  
LE SOLEIL

Depuis une dizaine d'années, la Société a perdu graduellement la

place prépondérante qu'elle avait dans le transport des colis au profit de l'entreprise privée, jusqu'à ne plus être qu'un joueur secondaire dans ce marché, notait hier

M. André Villeneuve, directeur de la division de Québec à la Société des postes, au cours d'une conférence de presse visant à informer le public et les employés des postes de cette réorientation des activités.

Jusqu'ici, les colis n'étaient pas traités comme un produit distinct et subissait plusieurs manipulations à divers endroits, au centre

de tri principal de la rue Saint-Paul, dans un centre de tri de la rive-sud et ailleurs encore, entraînant de longs délais, jusqu'à huit jours, entre le ramassage et la livraison au destinataire, peut-on résumer des explications de M. Villeneuve.

Or, la Société des postes a résolu de redevenir compétitive dans ce marché, et adopte, le 2 février dernier, de nouvelles normes qui garantissent la livraison des colis dans les deux ou trois jours dans l'axe Québec-Windsor, note-t-il.

À Québec, l'efficacité commandait de centraliser les activités de tri des colis en un seul endroit, de dire encore M. Villeneuve. Cette solution a aussi été adoptée à Ottawa. Ce centre de tri, dont on sait encore l'emplacement exact parce que certaines négociations ne seraient pas terminées, sera situé au carrefour des grands axes routiers. Il aura 56,000 pieds carrés et devrait fournir de l'emploi à une centaine de personnes. L'établissement accueillera quotidiennement 8 à 10 semi-remorques et une trentaine de petits camions.

Ce centre de tri desservira la majeure partie du Québec puisque la division de Québec, à la Société des postes, comprend tout le Québec moins l'agglomération de Montréal et la région de l'Outaouais; la région administrative de Québec s'étire vers le nord jusqu'au bureau de poste de la base militaire de Resolute Bay! On y compte 1,100 bureaux de poste et 4,500 employés dont 3,100 facteurs et postiers.

La Société ne fera aucune mise à pied mais réaffectera, selon les procédures prévues dans les

conventions, une soixantaine d'employés qui travaillaient au tri de colis sur la rue Bélair à Lévis.

Par ailleurs, M. Villeneuve précisait encore hier que tout le tri des lettres se fera désormais au centre principal de la rue St-Paul. Certains bureaux de poste, tel L'Ancienne-Lorette, Lévis et Loretteville, qui faisaient une part du tri postal, ne maintiendront que les services à la clientèle. Quelques postiers seront touchés par cette mesure. L'ensemble de cette réorganisation devrait permettre de prolonger de quelques années la vie utile du vieux bureau de la rue Saint-Paul, en opération depuis 28 ans.

### La Rive-Sud se mobilise

Les postiers de la Rive-Sud partent en guerre contre la réorganisation annoncée, hier, par la Société canadienne des postes. Une restructuration qui affectera une soixantaine de travailleurs qui devront être déplacés du bureau de poste et du centre de transbordement de Lévis vers la vieille capitale.

Dès que la date de la cessation des activités de tri des lettres et des colis à Lévis, soit le 5 juin, a

été annoncée aux employés hier, le syndicat de postiers s'est mis à la recherche d'une salle pour tenir une assemblée publique, en vue de protester contre le plan d'action de la Société canadienne des Postes. Pour l'occasion, on tentera de mettre le grappin sur des personnalités politiques de la Rive-Sud, dont le député Jean Garon, pour essayer d'établir un front commun contre cette réorganisation.

Lors de la dernière campagne électorale fédérale, les postiers de Lévis avaient ameuté l'électorat sur l'éventuelle fermeture des bureaux de la Société canadienne des postes sur les rues Commerciale et Bélair. « Nous tenons à dénoncer publiquement le député fédéral de Lévis, M. Gabriel Fontaine, qui avait fermement nié à l'époque la fermeture de l'un ou de l'autre de ces bureaux », a laissé entendre, hier, un porte-parole syndical.

La restructuration du service de tri du courrier ne devrait causer aucune mise à pied. « La clientèle de la Rive-Sud ne subira aucune diminution de services », assure Mme Hélène Barnard, de la Société canadienne des Postes.



### Quatre blessées sur le Chemin Sainte-Foy

Quatre personnes ont été blessées, dont deux grièvement, dans un accident de la circulation survenu sur le Chemin Sainte-Foy, à l'angle de la rue Murray vers 16 h 30 hier. Les deux véhicules impliqués dans le face à face étaient occupés par des dames dont l'âge moyen était de 75 ans. Deux ambulances ont été dépêchées sur les lieux, de même que les outils de désincarcération. Les victimes ont été conduites à l'hôpital Saint-Sacrement. Leur vie n'est pas en danger.

## Assouplir la norme du transport pour protéger 13 écoliers de St-Yves

Les parents de l'école Saint-Yves, à Ste-Foy, demandent à la Commission scolaire des Découvreurs de déroger à sa norme de 1,6 kilomètre pour le transport scolaire, et d'admettre à bord des autobus les enfants qui habitent la partie inférieure de la côte à Gignac et le chemin des Foulons.

par VINCENT CLICHE  
LE SOLEIL

Selon les normes, les 13 enfants touchés doivent se rendre à leur école à pied même s'ils habitent au pied de la falaise. Cependant les parents considèrent qu'il y a là un effort démesuré et veulent que les commissaires réduisent la norme à 1 kilomètre lorsqu'il y a une dénivellation aussi abrupte.

Les parents se présenteront devant le conseil des commissaires, ce soir, pour faire valoir leurs demandes.

Depuis septembre ces parents assurent eux-mêmes le transport de leurs enfants à l'école Saint-Yves. Ils refusent en effet de laisser circuler leurs enfants à pied ou traverser une côte aussi fréquentée et aussi dangereuse, sans arrêt obligatoire pour les automobilistes et où les trottoirs sont absents à un endroit.

## École Louis-Jolliet Menace de grève mise en veilleuse

Les 700 élèves de secondaire IV et V de l'école Louis-Jolliet sont retournés en classe, hier, et ont donc mis en suspens leur menace de grève illimitée.

par VINCENT CLICHE  
LE SOLEIL

Le conseil étudiant de Louis-Jolliet rencontre les dirigeants de la Commission des écoles catholiques de Québec (CECQ), en fin d'après-midi aujourd'hui, pour leur faire part de leurs revendications concernant le maintien de la vocation actuelle de leur école.

On sait que les commissaires de la CECQ avaient décidé, à leur réunion du 20 février, de transformer dès septembre prochain, l'école Louis-Jolliet, dans Limoilou, en centre de formation des adultes, et de transférer les élèves du secondaire en formation générale à l'école Jean-de-Brébeuf.

En apprenant cette décision, les élèves de Louis-Jolliet avaient décrété un boycottage illimité des cours et exigé que les commissaires reviennent sur leur décision.

Devant l'ampleur que prenait le problème, la direction de l'école est cependant intervenue pour obtenir une rencontre entre les représentants étudiants et les autorités de la CECQ.

## LA RENARDE, LE LIÈVRE ET LE SERVICE APRÈS-VENTE



**U**n Lièvre ne faisait pas de service après-vente. Auprès de ses clients éloignés. « Pas question! disait-il, indigné, Voilà des frais qu'il vaut mieux s'épargner. »

Une Renarde, sa collègue, Avait une toute autre règle. Pour avoir des clients fidèles, Pensait-elle, Rien de mieux qu'un petit appel.

« Bof! disait le Lièvre, tout ce téléphonage, Pour moi, ce n'est que gaspillage. »

Peu de temps après, la Renarde s'amène En compagnie du Lion qui la félicite Pour ses récentes réussites.

« C'est grâce au service après-vente, dit-elle. C'est un service d'autant plus [apprécié

Que les clients sont éloignés. Leurs problèmes, s'il y en a, sont réglés sans délai. Cela leur évite des frais, Ils apprécient notre attitude Et commandent sans inquiétude. » « Bien raisonné, lui dit le Lion, Allons dîner, nous causerons. »

Le Lièvre en entendant cela Se dit: « Pourquoi elle, et pas moi? » Et sans se faire tirer l'oreille Il s'installe à son appareil.

La morale de cette histoire? L'interurbain, c'est une réussite, Plus on s'en sert et plus on en profite.

Taillez-vous la part du lion avec l'interurbain Bell.

Pour en savoir plus long, composez sans frais le 1 800 561-6600.

L'efficacité passe par Bell™

**Bell**

Membre du réseau national Telecom Canada

# 300 employés de la Générale Electrique en grève pour la 1ere fois en 40 ans

Pour la première fois, en 40 ans, les 300 employés de bureau et de production de la Générale Electrique de Québec et de Saint-Augustin ont dressé, dès 6h hier matin, un piquet de grève devant leurs lieux de travail.

par BRIGITTE BRETON  
LE SOLEIL

Réunis en matinée en assemblée, quelque 200 syndiqués semblaient toutefois se demander pourquoi ils se retrouvaient ainsi sur le trottoir, pancartes à la main. « Nous sommes dans la brume », a déclaré un gréviste devant l'assemblée.

Jeudi dernier, les employés de la région de Québec et de Montréal, membres du Syndicat des travailleurs en communication et en électricité du Canada (STCC-FTQ), avaient pourtant rejeté dans une proportion de 59 % les offres de la compagnie. Dans la région de Québec, les propositions de la Générale Electrique ont été refusées par 61 % des membres participant à l'assemblée générale.

Les salaires, les horaires de travail, le régime de retraite et les assurances médicaments constituent les principaux points en litige entre le STCC et la compagnie. Or, hier matin, les syndiqués ignoraient ou s'interrogeaient encore sur leurs revendications et leurs priorités. Même le président des trois sections du STCC de Québec et de Saint-Augustin, M. Lucien Lepire, s'est montré évasif.

À l'issue de l'assemblée, M. Lepire a toutefois expliqué au SOLEIL que ce sont les 2.000 travailleurs de Générale Electrique, en Ontario, qui détermineront le modèle des nouvelles conventions



Les 300 travailleurs de la Générale Electrique de Québec et de Saint-Augustin ont déclenché une grève, hier matin.

collectives. Les employés ontariens, les Ouvriers unis de l'électricité, sont en grève depuis mercredi dernier.

« Historiquement, les travailleurs du Québec ont toujours suivi leurs collègues de l'Ontario, souligne M. Lepire. Par leur nombre, ils ont beaucoup plus de poids que les 550 employés du Québec. Au Québec, nous exigeons donc la parité avec l'Ontario. Comme nous ne pouvons espérer retirer plus qu'eux, nous suivrons le pattern qu'ils établiront », répète-t-il. En Ontario, les conventions collectives des employés de la Générale Electrique sont échues depuis décembre. Au Québec, elles ont pris fin dimanche.

Au plan salarial, Générale Electrique offre des augmentations de 4,5, 4,5 et 4,8 % à ses employés.

Quelle est l'augmentation souhaitée par les travailleurs de Québec ? « Autour de 5 % », répond le président, mais il précise que tout dépendra du règlement ontarien. Cette semaine, les sections de Québec et de Montréal du STCC doivent préciser leurs revendications.

À l'instar de leurs collègues de l'Ontario, les salariés québécois réclament une augmentation de salaire uniforme pour l'ensemble des travailleurs, qu'ils soient bas ou haut salariés. Ils souhaitent également des améliorations à leur régime d'assurances médicales, de retraite et aux vacances.

Le STCC demande aussi à l'employeur de respecter l'ancienneté des travailleurs, même si celui-ci vise à accroître la polyva-

lence dans les usines. « Nous ne sommes pas contre, dit M. Lepire. Mais, la polyvalence, ça se négocie. On ne l'impose pas dans une usine où les employés possèdent en moyenne 20 ans d'ancienneté. » Le syndicat réclame aussi des modifications aux horaires de travail. Aux usines de Québec et de Saint-Augustin, la durée de la semaine de travail est de 40 heures pour tous, mais certains salariés peuvent être appelés au travail entre 6h et 13h. Le syndicat voudrait réduire le temps d'appel à 9h.

Dans ses usines de Québec et de Saint-Augustin, Générale Electrique fabrique des compteurs domestiques d'électricité, des programmeurs de cuisinières électriques, des transformateurs à faible puissance et des contrôles de réfrigération.



Yves BERNIER

## Pambec a compris

On ne peut que féliciter la Société Pambec d'avoir changé la dénomination du développement commercial qu'elle a entrepris sur le boulevard du Lac dans la municipalité du Lac Beauport. En apprenant que l'on allait appeler « Place Saint-Dunstan », le nouveau centre commercial, qui sera construit autour de l'ancien supermarché Metro du côté sud du boulevard, l'Association des usagers de la langue française a communiqué avec les nouveaux propriétaires, la Société Pambec, pour leur expliquer que le mot place n'était pas approprié dans ce cas. On l'emploie pour désigner un endroit public généralement entouré de constructions.

« Quand on nous a expliqué le sens du mot place, on n'a pas hésité à changer le nom officiel de notre développement commercial », m'expliquait Michel Moreau, secrétaire-trésorier de la compagnie, restaurateur bien connu de la région. Dans une lettre au président de l'ASULF, le juge Robert Auclair, M. Moreau souligne que l'on a déjà commencé à employer le mot « centre » dans la correspondance et les offres de location. Sur les plans d'architecte, la dénomination a déjà été modifiée. Pour ce qui est du grand panneau installé sur le terrain pour annoncer le projet, il ne sera pas modifié puisqu'il n'est que temporaire.

Cela fait plaisir de pouvoir féliciter une entreprise qui montre sa volonté d'un bon usage de notre langue. Il y en a tellement qui s'en foutent !

## Pourquoi s'en passer ?

Ce n'est même plus de la science-fiction, car le « bureau du futur » est déjà là. Rapidité et fiabilité sont les deux éléments essentiels des communications et des affaires modernes. Le téléphone (statique ou cellulaire), l'ordinateur, le bélinographe et le magnétoscope sont les instruments essentiels. Mais vous n'avez pas encore de bélinographe (fax) parce que vous n'avez pas les moyens d'en acheter un ou parce que pour le moment votre fréquence d'utilisation du système n'en justifie pas l'achat. À la suite de demandes croissantes des utilisateurs de son appareil mis à la disposition du public, Bruno Bégin, du Club vidéo international de l'avenue Cartier vient de décider d'offrir des abonnements mensuels. Pour \$20 vous pouvez transmettre 30 pages, et chaque page additionnelle coûte \$1.50.

## Chocolat de bonne affaire...

La 28e campagne de « Patro Lapin » a été lancée, vendredi, au Club House de l'Hippodrome de Québec en présence d'une bonne centaine d'invités qui, j'en suis sûr, vont se faire un devoir d'aider l'organisation à atteindre son objectif de 43.000 lapins en chocolat. L'opération Patro Lapin est organisée par les Chevaliers de Colomb, conseil Limoilou 4494, au profit du Patro Roc-Amadour, et bon an mal an, la vente des lapins en chocolat a toujours eu du succès auprès de la population à l'approche de Pâques.

Pour la première fois cette année, on versera \$0.10 par lapin vendu (\$4.50 l'unité) à la Fondation MIRA (chiens-guides pour les aveugles), le reste des profits servant comme d'habitude aux activités et aux oeuvres du patro.

Chaque acheteur aura droit au tirage de plusieurs prix d'une valeur excédant \$25.000, dont une voiture Suzuki Swift 1989 de chez Acadia Suzuki (\$9.265), une fourrière de chez Laliberté (\$5.500) et 52 certificats-cadeaux de \$100 chacun chez IGA-Bonprix. En plus, on trouvera dans les boîtes des coupons rabais Shell et un coupon 2 pour 1 des restaurants Harvey's. Ce qui a fait dire au président de la campagne, Jacques Latulippe, « n'est-ce pas là une chocolat de bonne affaire ? »

La vente publique dans toute la région se fera le 11 mars, la vente corporative du 13 au 15, dans les établissements publics et gouvernementaux et sera les 16 et 17 et dans les centres commerciaux Laurier et Place Fleur de Lys, les lapins seront en vente du 16 au 18.

## De plus, elle chante !

Elle est copropriétaire de la nouvelle agence artistique Golden, lancée la semaine dernière lors de l'inauguration du club La Leecorne, au Margo Lee du boulevard Sainte-Anne. Il n'y a rien d'extraordinaire à ce qu'une jeune femme comme Solange Gilbert s'associe avec Sylvie Cloutier dans ce type de compagnie, les femmes prennent de plus en plus de place dans le domaine des communications et des arts. Ce qu'il y a de particulier chez Solange, c'est qu'elle-même fait partie du milieu artistique, parce qu'elle chante, et même très bien. On en a eu la surprise quand elle s'est mise à chanter avec le grand orchestre Les Golden Brass, durant la soirée d'inauguration. Et elle a ce talent particulier d'interpréter les pièces les plus célèbres et parfois les plus difficiles du répertoire du « Big Band » américain de l'époque de nos parents.



Surprise, Solange Gilbert sait chanter en plus d'être co propriétaire de l'agence Golden. On la voit ici avec les Golden Brass.

## Ce sera un Grand Hebdo

J'apprends que la chaîne les Grands Hebdos va lancer « Le Grand Hebdo », qui regroupera chaque semaine dans une publication d'au moins 40 pages, quatre sections distinctes sur les arts et spectacles, que l'on retrouve déjà dans Québec Scope, sur les aînés, le monde des affaires et des annonces classées. Cette publication distincte fera partie des sept hebdomadaires régionaux appartenant déjà à la chaîne, dont le dernier, L'Action, distribué dans la basse-ville, a été lancé mardi dernier. C'est Carole Auger, rédactrice en chef de Québec Scope qui garde la même fonction dans la nouvelle publication. Michel Desrosiers est président-éditeur des Grands Hebdos, et Robert Normand, président-éditeur du SOLEIL est président du conseil d'administration.

# Le Conseil du Trésor débloque des fonds pour mieux payer les chirurgiens en région

MONTMAGNY - Le Conseil du Trésor autorise l'Hôtel de Dieu de Montmagny ainsi que d'autres hôpitaux situés en région périphérique à rémunérer les chirurgiens généraux pour les heures de garde en disponibilité.

par GILBERT LEDUC  
LE SOLEIL

Cette décision, qui a été confir-

mée hier, au SOLEIL, met les chirurgiens généraux sur le même pied que les anesthésistes du fait qu'ils sont retribués à la fois pour les actes professionnels accomplis

et pour les heures de garde en disponibilité, explique M. Yves-Thomas Dorval, l'attaché de presse de la ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Thérèse Lavoie-Roux.

Tout le problème de la rémunération des chirurgiens avait éclaté au grand jour à la suite des difficultés de l'Hôtel-Dieu de Montmagny à recruter un troisième chirurgien général pour remplacer celui qui venait de quitter la région. Prétendant que l'unique rétribution pour l'acte médical ne parviendrait pas à attirer des candidats sur la Côte-du-Sud parce que le nombre d'actes professionnels posés n'est pas suffisant, les deux chirurgiens demandèrent à l'Hôtel-Dieu et au ministère de la Santé et des Services sociaux de payer, en plus, les heures de garde en disponibilité.

En septembre, le problème prit l'allure d'une crise alors que les huit médecins spécialistes de l'hôpital magnymontois démontrèrent leur solidarité en refusant de recevoir de nouveaux patients à l'urgence. Pour remédier à la situation et redonner le service à la population, la direction de l'Hôtel-Dieu décida de payer, du lundi au vendredi, \$50 pour chaque période de 12 heures de garde en chirurgie et \$350 par période de 24 heures, le samedi, le dimanche et les jours fériés à partir de son budget de fonctionnement. Une procédure illégale que l'administration de l'hôpital poursuivait jusqu'en novembre au moment où le ministère de la Santé et des

Services sociaux entreprit la révision du dossier.

### Ca va mieux

Les choses se tassent peu à peu à Montmagny. Après avoir obtenu le bénédictin du Conseil du trésor pour mieux payer les deux chirurgiens, voilà que quatre candidats se pointent le bout du nez pour venir combler le poste vacant. Autre signe encourageant, la pénurie de psychiatres vit ses derniers mois puisque deux spécialistes entreront en fonction en juin prochain.

On prévoit également l'ouverture d'un département d'oto-rhino-laryngologie pour le mois de janvier 1990. Par contre, le recrutement de gynécologues est encore très difficile.

Pour le directeur des services professionnels de l'Hôtel-Dieu de Montmagny, le docteur Marc-André Moreau, on commence enfin à voir les premiers résultats des actions gouvernementales en vue de pallier aux inéquités entre les établissements hospitaliers situés dans les grands centres et ceux des régions périphériques et éloignées, dont les politiques de contingentement de certaines spécialités à Montréal, Québec et Sherbrooke.

Il s'interroge toutefois sur les lendemains du 1er avril 1990 où le plan des effectifs médicaux du CRSSS se terminera. Il redoute que l'on retombe encore une fois dans la situation où les riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrissent.

## En Bref...

### ■ Fraude sur les carburants

Un résident de Lambton, M. Renaud Letarte, a comparu la semaine dernière au palais de justice de Thetford-Mines, où il a plaidé coupable à des accusations de fraude. Il était accusé d'avoir éludé ou tenté d'éluder le paiement de taxes sur les carburants pour un montant de \$284.500. Ce montant représente la taxe non remise au ministère du Revenu pour des importations de produits pétroliers. Les fraudes ont eu lieu entre septembre 1984 et janvier 1985. Il s'agissait de la deuxième condamnation du genre pour M. Letarte. Il avait alors été condamné à payer des amendes de \$444.085, en plus d'une peine d'emprisonnement de douze mois. Il est maintenant passible d'une amende allant de 125 % à 200 % du montant de taxes non remis au ministère et de deux années d'emprisonnement.

### ■ Identité révélée

L'identité des trois victimes de l'accident survenu dimanche sur la route 132 à Sainte-Angèle, dans le Bas-St-Laurent, est maintenant connue. Il s'agit de Claude Lévesque, 44 ans, de Sainte-Angèle, de Réjean Côté, 47 ans, de Mont-Joli et de sa passagère, Juliette Ross, 52 ans, de Mont-Joli également. L'accident est imputable à une perte de contrôle d'un des deux véhicules.

## NOUVELLE ADRESSE

LA CLINIQUE TARDIF ENR.  
400, boul. Jean-Lesage,  
bureau 100  
Tél.: 529-9721

DR BERNARD BERTHIAUME  
DR JEAN DESLANDES  
DR MARTIN GIASSON  
DR PAUL LAMBERT

### Optométristes

- Examens de la vue
- Verres de contact
- Lunettes
- Soins professionnels complets

## Manoir de Jouvence



Tél.: 847-4533

Le Manoir de Jouvence, une plus petite résidence pour retraités et prérétraités, conçue pour mieux vous servir et vous offrir un milieu de vie plus chaleureux et des services personnalisés.

La résidence est située en plein coeur du centre-ville de Loretteville, près des services communautaires, de l'hôpital, de l'église et autres commodités (banque, épicerie, bureau de poste et réseau de correspondance d'autobus), le tout se faisant à pied.

- chauffé, éclairé
- Salle de lavage et savon (gratuit)
- Intercam et vidéo à l'entrée
- Gicleurs
- Spacieux salon et boudoir communautaires
- Surveillance 24 heures
- Activités socio-culturelles
- Supervision médicale
- Sonnettes d'urgence
- Ascenseur
- Consultation et supervision (gérontologue)

21, rue St-Joseph, Loretteville,  
Qué. G2A 2R8

## Eau potable à Sillery

Margaret Delisle menace  
Simon Wilson de poursuites

Le dossier de l'eau potable à Sillery a fait encore des vagues, hier soir au conseil municipal. La mairesse Margaret Delisle a menacé le président du comité de citoyens, M. Simon Wilson, de poursuites judiciaires tout en l'accusant d'avoir menti, d'être malhonnête et de vouloir faire de la politique.

par YVES THERRIEN  
LE SOLEIL

Selon la mairesse, M. Wilson aurait déclaré sur les ondes de Radio-Canada et de Télé-Capitale qu'elle avait menti à la population et qu'elle aurait des comptes à rendre. « Je ne me laisserai pas attaquer de cette manière, a-t-elle répondu. Je n'accepte pas qu'il fasse du dossier de l'eau un dossier personnel. »

« Je comprends mal cet acharnement à dire que j'ai menti, avait-elle lancé vers la fin de la séance du conseil. Les poursuites ça vous connaît, une de plus ou une de moins. »

Pour sa part M. Wilson a affirmé que les menaces ne l'importaient en aucune façon. « Je ne prends pas cela au sérieux, a-t-il rétorqué. Elle était simplement à court d'arguments dans ce débat. » Selon lui, Mme

Delisle se trompe lorsqu'elle le voit comme un adversaire potentiel aux élections de novembre prochain. Il soutient qu'il n'a pas pris de décision et qu'il n'a pas de prétention à la mairie.

Tout au long du débat qui a monopolisé la période de questions, à la fin de la séance du conseil, Mme Delisle s'est défendu d'avoir donné un mandat à des ingénieurs pour préparer une étude sur le raccordement avec le réseau d'eau potable de Québec le soir du dévoilement des résultats de la tenue des registres sur le règlement d'emprunt concernant la modernisation de l'usine de filtration de la municipalité.

À son avis, il y avait encore des questions à poser aux ingénieurs qui ont préparé la première étude sans autoriser un contrat pour la réalisation de plans et devis. « Il doit y avoir une ou deux rencontres avec les

ingénieurs sur certaines questions, explique-t-elle, dont la recherche de la solution de branchement la moins coûteuse. »

Aux questions de citoyens et de M. Wilson qui se plaignaient des lenteurs à régler un « problème urgent », Mme Delisle a répondu que l'avis de présentation d'un règlement serait donné à la séance du conseil au début d'avril, qu'un règlement serait proposé à l'assemblée du premier touchant l'emprunt pour les plans et devis et que la tenue des registres suivrait de quelques jours. « Même avec le projet de l'usine de filtration, a-t-elle ajouté, les travaux n'auraient pu commencer avant le printemps 1990 et c'est cette échéance que nous visons présentement. Les règlements d'emprunt et les mandats ne se font pas à la hâte. Je me suis engagée à mener ce dossier à terme et je le ferai. »

Enfin, M. Wilson a cependant ajouté que le conseil n'avait jamais manifesté l'ouverture nécessaire pour qu'il y ait une véritable discussion de fond sur ce sujet du raccordement sur le réseau de la ville de Québec avec les ingénieurs et le conseil.

La nomination de Roland Bourget  
ne fait pas l'unanimité à Ste-Foy

Devant une partie de l'opposition qui manifestait son désaccord, le conseil municipal de Sainte-Foy a entériné hier soir la nomination de M. Roland Bourget comme directeur de son service de la protection publique.

par RICHARD CÔTE  
LE SOLEIL

Affirmant que « le hasard a bien fait les choses » en faisant que M. Bourget quitte son poste de directeur de la police de la Communauté urbaine de Montréal au moment même où Sainte-Foy se cherchait désespérément quelqu'un pour remplir la même fonction chez elle, la mairesse de cette ville, Mme Andrée Boucher, s'est dite déçue de connaître une dissidence aussi sévère « face à une décision aussi importante prise dans l'intérêt de l'ensemble de la population ».

« C'est inacceptable », s'était écrit le conseiller Guy Marcotte de Présent Sainte-Foy, qu'on se fasse du capital politique avec la nomination d'un chef de police, qu'on le paie si cher, qu'on le juge à son physique plutôt qu'à sa compétence et qu'on se fie au jugement d'une seule personne (la mairesse) pour faire ce choix.

Deux autres conseillers de l'opposition ont aussi voté contre cette nomination mais plutôt pour marquer leur désaccord sur la fa-

çon dont les choses s'étaient déroulées.

Deux autres conseillers  
pourraient rallier le  
parti de Mme Boucher

Alors que deux représentants de l'opposition viennent à peine d'être acceptés officiellement au sein du parti Action Sainte-Foy, deux autres conseillers indépendants pourraient bientôt venir se joindre aux forces de Mme Andrée Boucher.

par RICHARD CÔTE  
LE SOLEIL

Selon la mairesse de Sainte-Foy, une approche aurait déjà été faite par MM. Paul Dutil et Ludger Saint-Pierre afin de rallier le parti municipal au pouvoir depuis 1985 en vue des prochaines élections.

Action Sainte-Foy est devenu pour la première fois majoritaire au conseil municipal avec l'arrivée récente de MM. Claude Allard et Gaston Paradis, autrefois membres du Renouveau municipal.

Traitant d'aberrations les affirmations de M. Marcotte, Mme Boucher a rappelé que M. Bourget était un chef que bien d'autres villes seraient fières d'embaucher et aussi que le salaire qu'on lui versait était plus que raisonnable étant donné ses qualifications.

De l'avis de Mme Andrée Boucher, l'intégration des conseillers Dutil et Saint-Pierre est présentée à l'étude par les gens de son parti « dont la principale préoccupation est d'avoir comme membres des gens qui sont proches de leur milieu et conscients de ses besoins ».

Rappelant qu'elle était entourée d'une équipe qui lui avait toujours été très fidèle et très loyale et aussi que les candidats possibles pour son parti étaient nombreux, la mairesse de Sainte-Foy n'a voulu porter pour le moment aucun jugement de qualité sur les deux éventuelles candidatures.

Cette année, je ne manque pas  
mon coup!

## Un REER par versements S.V.P.

*"Ca y est! J'ai trouvé la formule simple et efficace de contribuer à un REER. Presque sans effort, le REER par versements Desjardins va me permettre d'accumuler de l'épargne et des intérêts à l'abri de l'impôt tout en réduisant mon revenu imposable à la fin de l'année."*

*Cette année, je ne manque pas mon coup! Je me rends tout de suite à ma caisse Desjardins et je leur demande un REER par versements S.V.P. Je choisis le montant de ma contribution, la fréquence des versements et le tour est joué!*

*Imaginez: Posséder un REER... sans trop faire d'efforts!"*

En commençant à contribuer dès maintenant à un **REER par versements** de votre caisse Desjardins, vous pourriez profiter d'intéressantes déductions lors de votre déclaration d'impôt pour l'année 1989. Les intérêts amassés au fil des versements seront à l'abri de l'impôt et vous serez vous-même à l'abri de tout souci grâce aux versements automatiques effectués régulièrement à partir de votre compte d'épargne avec opérations.

De plus, pour faire fructifier au mieux les sommes investies dans votre **REER par versements**, le conseiller de votre caisse Desjardins vous proposera de les déposer dans un **REER à taux fixe\*** (dépôt minimum requis) où le taux d'intérêt est garanti jusqu'à l'échéance du terme.

Une chose est sûre: vous trouverez chez Desjardins la formule de contribution à un REER qu'il vous faut.

**\*NOUVEAU!** En exclusivité chez Desjardins, les sommes déposées dans ce type de REER sont admissibles à l'assurance-vie épargne Desjardins aux mêmes conditions que pour l'épargne à terme régulière.

**REER**  
**DESJARDINS**

L'épargne c'est la liberté



La caisse populaire  
Desjardins

Hôtel Lee:  
\$200,000 en  
revenus pour  
Beauport

L'hôtel que projette de construire le propriétaire des restaurants Margo Lee, M. Lawrence Lee, sur le boulevard Sainte-Anne, générera annuellement des revenus de l'ordre de \$200,000 en taxes directes et indirectes pour la ville de Beauport.

par BENOÎT ROUTHIER  
LE SOLEIL

C'est ce qu'a révélé le maire de Beauport, M. Jacques Langlois, hier soir, lors de l'assemblée du conseil municipal.

M. Langlois, qui revenait la semaine dernière d'un bref séjour en Floride, a rencontré la quinzaine de propriétaires de motels du boulevard Sainte-Anne qui s'opposaient, du moins jusqu'ici, au projet de M. Lee.

Le maire, qui appuie avec tout son conseil la réalisation dudit projet, a semble-t-il fourni des explications sur l'hôtel projeté.

Le 30 de ce mois, à 19 h 00, le conseil tiendra une assemblée d'information à l'intention des citoyens concernés par le projet qui nécessite un amendement au zonage. Le zonage actuel prévoit que les immeubles ne doivent pas dépasser deux étages, tandis que l'hôtel que veut construire M. Lee aura quatre étages.

M. Lee était présent à l'assemblée du conseil. Son représentant, Me Luc Paradis, a expliqué que le rez-de-chaussée de l'édifice sera réservé à des commerces comme des boutiques, une pharmacie ou, peut-être une clinique médicale. Il y aura 31 chambres à chacun des trois autres étages pour un total de 93 qui se loueront aux alentours de \$60 la nuitée.

L'hôtel ne fera pas une concurrence directe aux motels du boulevard Sainte-Anne car les chambres seront plutôt de la catégorie des chambres de la chaîne Journey's End.

Une centaine d'emplois seraient créés, de dire Me Paradis qui pense que l'hôtel Beauport revitalisera le secteur plutôt qu'il concurrencera les autres motels.

**POUR BIEN CONSTRUIRE  
ET RENOVER...**

**LE SOLEIL**  
ABONNEMENT: 647-3333  
Pour les gens de l'extérieur, composez le  
numéro sans frais: 1-800-463-2362  
Heures d'affaires:  
Lundi au vendredi: 7h00 à 17h30  
Samedi et Dimanche: 9h00 à 12h00

## À la demande des parents de la victime

# Investigation sur la mort par dénutrition de R.-Yves Tremblay

À la demande de la famille, le Dr Louise Nolet, coronar, a commencé, dès hier, une investigation concernant les circonstances de la mort de R.-Yves Tremblay.

par LOUISE LEMIEUX  
LE SOLEIL

D'après l'autopsie, R.-Yves Tremblay, un ancien agronome de 46 ans, est bel et bien mort de dénutrition avancée et de cachexie terminale (maigreur extrême), a précisé le Dr Nolet. En fait, R.-Yves Tremblay était si maigre, qu'hier matin, à la morgue, son frère Pierre et son père ont eu du mal à le reconnaître.

R.-Yves Tremblay a été retrouvé, mort, vendredi matin, dans sa maison du rang Dupont à Saint-Lambert de Lévis. Son épouse, Suzanne Paradis est hospitalisée au CHUL, souffrant elle aussi de sous-alimentation. Le couple vivait en reclus depuis plusieurs années, refusant toute aide de quiconque.

### Investigation

À la demande de Pierre Trem-

blay, le frère du défunt, et de son père, le Dr Nolet a déjà entrepris une investigation. « Je vais essayer d'éclaircir tout ce qui entoure le décès de R.-Yves Tremblay: depuis quand il souffrait de maladie mentale, quels traitements il a eus, quelle maladie il a eue au Zaire, pourquoi il a été congédié... », explique le Dr Nolet. Déjà, elle a contacté divers hôpitaux pour qu'on lui fasse parvenir le dossier médical de R.-Yves Tremblay. D'ici quelques semaines, prévoit le Dr Nolet, son rapport sera prêt. Si elle le juge nécessaire, elle recommandera

une enquête publique dans cette affaire.

### « Sur le top »

Pierre Tremblay affirme que c'est depuis son retour du Zaire où il était coopérant de l'ACDI, que R.-Yves était « sur le top »: il fuyait tout contact social pour se réfugier dans la lecture de la Bible. Sa femme, Suzanne Paradis, avait accepté de vivre en recluse avec son mari.

« Comment deux personnes peuvent-elles tant changer en six mois? » se demande aujourd'hui Pierre Tremblay. Il avait vu son frère quelques jours avant son départ pour l'Afrique, en 1981. Il lui avait semblé tout à fait normal. Il est revenu six mois plus tard, complètement déboussolé, ne jurant plus que par la Bible; sa femme était dans des dispositions semblables. Selon les bribes racontées par R.-Yves Tremblay

et Suzanne Paradis, des militaires seraient venus les chercher dans leur maison zairoise de laquelle ils ne sortaient plus, on les aurait traînés de force dans un hôpital psychiatrique où ils auraient subi des « chocs électriques ».

À leur retour au pays, Pierre Tremblay a réussi à obtenir une ordonnance de la cour pour faire subir un examen psychiatrique au couple. Le psychiatre les a déclarés sains d'esprit. « Moi, je lui disais que R.-Yves allait se laisser mourir de faim. Le psychiatre était convaincu que jamais il ne ferait une telle chose. Et voyez ce qui est arrivé » raconte Pierre Tremblay.

### Enfants retirés

En décembre 1985, à la suite de plaintes des voisins, le Directeur de la protection de la jeunesse avait retiré les trois enfants de la demeure familiale. Sous-ali-

mentés et ne fréquentant pas l'école, ils avaient été confiés à une même famille d'accueil, dans laquelle ils vivent encore aujourd'hui.

« Je me souviens qu'à l'époque, lorsque nous avons retiré les enfants, nous nous inquiétions beaucoup des parents. Nous avons communiqué avec la parenté, nous les avons soutenus dans leurs démarches pour aider M. et Mme Tremblay. On s'imagine mal une histoire aussi étrange en 1989 », dit Mme Louise Lessard, adjointe au directeur de la protection de la jeunesse.

Le rapport que soumettra le coronar Louise Nolet, sera public, à moins qu'une enquête publique ne soit ordonnée. Dans ce cas, le coronar préférera sans doute rendre un rapport de fin d'enquête, plus complet.

## Contamination à St-François d'Assise

# Vingt des 51 employés soumis à un test, affectés par les toxines

Un test administré à une cinquantaine d'employé(e)s de l'hôpital Saint-François d'Assise afin de déterminer s'ils ont été affectés par les mycotoxines (toxines produites par des moisissures comme le Stachybotris Atrata) s'est révélé positif dans 39 % des cas. Le même test s'est avéré négatif pour la totalité d'un groupe de contrôle de huit personnes oeuvrant à l'extérieur de l'établissement.

par GILLES BOIVIN  
LE SOLEIL

C'est un spécialiste en toxicologie environnementale américain, M. Williams Croft, qui a effectué ces tests, samedi dernier, et en révélait les résultats, hier, devant le bureau de révision de la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

Celui-ci a expliqué que le test permet de déduire que 20 des 51 employé(e)s qui ont réagi positivement au test de l'alcool ont été exposé(e)s à la mycotoxine puisque les autres produits chimiques connus qui auraient pu causer une telle réaction ont été écartés. L'avocat de l'hôpital, Me Denis Jobin, a cependant soutenu qu'un type particulier d'antibiotique pouvait causer une telle réaction au test de l'alcool.

M. Croft a souligné que ce test à lui seul ne peut établir hors de tout doute la présence de mycotoxines dans l'hôpital, mais qu'il vient s'ajouter à d'autres indices qui indiquent leur présence: historique du dossier de l'aile A, les infiltrations d'eau, la présence de moisissures sur les murs et dans le système de ventilation, etc. Pour sa part, M. Croft n'a pu mesurer lui-même la présence de toxines dangereuses pour la santé parce que l'hôpital ne lui a pas permis d'y effectuer des prélèvements.

L'expert américain s'est par ailleurs ouvertement inquiété des méthodes de décontamination de l'édifice. Selon lui, certains matériaux contaminés par les champignons devront être remplacés, et des mesures de sécurité devraient être prises pour empêcher d'y ex-

poser le personnel et les patients.

S'il admet qu'il est courant de trouver du Stachybotris Atrata dans l'environnement, M. Croft souligne que dans certaines conditions précises — notamment l'humidité, des variations importantes de températures, la présence de cellulose — ce type de champignon risque d'entraîner la production de toxines qui sont, elles, dangereuses pour la santé.

La semaine dernière, un porte-parole de la CSST indiquait au SOLEIL qu'on envisageait la possibilité d'exiger la préparation d'un programme de prévention pour la réalisation de ces travaux. Depuis la semaine dernière, un entrepreneur de Saint-Appolinaire avait entrepris le nettoyage du système de ventilation. Ces travaux avaient été arrêtés hier, à la suite de plaintes du syndicat des employé(e)s de l'hôpital à l'effet qu'aucune mesure de protection n'a été prise.

L'inspecteur de la CSST, M. Michel Bolduc, doit se rendre sur les lieux aujourd'hui.

• ARGENTERIE • CUIVRE  
• MIROIR • CHAUDRONS  
• RÉPARATIONS  
• ÉTAMAGE • POLISSAGE

HC HÔPITAL DE CHAUDRONS  
QUÉBEC ENR 687-2559

ALLIANCES  
Rabais de 40%  
de Landry-Jacot  
DIAMANTAIRES  
738, Mail Centre-Ville, Québec

CHRISTIAN ROY GUY BOISVERT RENÉ BERGERON

Redécouvrez les plaisirs de la conduite:  
Au volant d'une Honda!

Parce que conduire se doit d'être un plaisir, nos voitures sont dotées de caractéristiques uniques; des voitures fiables, dont la réputation n'est plus à faire et offertes à un prix... encore plus unique. Venez parler plaisir... nos conseillers sont là!

Venez les rencontrer chez...  
2000, boul. Charest Ouest, Québec  
687-2525

PARLEZ ANGLAIS D'ICI L'ÉTÉ À PARTIR DE 1995

Vous parlerez votre nouvelle langue plus vite que vous ne le pensiez, et ceci grâce à notre Méthode renommée mondialement, à nos professeurs qui enseignent leur propre langue, ainsi qu'au support pédagogique Berlitz! L'ambiance chez Berlitz est amicale et détendue et les horaires de cours à votre convenance, durant la journée, le soir ou le samedi.

Appelez-nous tout de suite! Renseignez-vous sur notre choix de programmes de cours privés ou de groupes.

— COURS DEDUCTIBLE D'IMPÔT

BERLITZ  
5 PLACE QUÉBEC  
529-6161  
©1989 Centres de Langues Berlitz

sublime  
classique  
sexy

BIENTÔT...

De l'agneau pas comme les autres

Toutes les vestes en cuir ne sont pas identiques. Prenez, par exemple, notre blouson en agneau. Nous n'utilisons que de la peau d'agneau de Nouvelle-Zélande, très souple, pour une veste merveilleusement douce au toucher. Nous lui avons donné une forme classique, d'un style dernier cri — épaules tombantes plus amples

et quatre poches bien pratiques sur le devant. Elle se fait en noir ou brun, pour le même prix ou à peu près que de la vachette ordinaire. Donc, si vous cherchez une veste en cuir, venez d'abord chez Holt Renfrew, où notre engagement inébranlable envers la qualité et la valeur est hors du commun.

Seulement 495 \$ ...  
Et seulement chez Holt Renfrew

Vieux-Québec, 692-3680 • Place Ste-Foy, 656-6783  
Tous les deux ouverts les jeudi et vendredi jusqu'à 21 h et le samedi jusqu'à 17 h

# Les compagnies devront réduire les coupes d'arbres

MONTREAL (PC) — Le gouvernement devra obliger les compagnies à réduire les coupes d'arbres dans la plus grande région forestière du Québec — le Lac-Saint-Jean — et ailleurs, à cause de la surexploitation des années passées, a prévenu hier le ministre délégué aux Forêts, Albert Côté.

« Nous avons fait la triste constatation que plusieurs régions, pourtant reconnues pour leurs produits forestiers, étaient en déficit

de matière ligneuse et devraient faire face à des ralentissements douloureux d'activités économiques engendrant ainsi le chômage », a d'abord expliqué M. Côté,

au cours d'une conférence de presse annonçant le lancement d'une campagne de sensibilisation auprès des enfants.

Puis, au cours d'une entrevue,

le ministre a rappelé que dès cet été, l'Abitibi devra réduire ses coupes de 20 %, soit environ 1,2 des sept millions de mètres cubes coupés à chaque année en moyenne. Parce qu'elles auront moins de bois à traiter, des usines devront rouler sur deux quarts de travail (16 heures par jour) plutôt que sur trois quarts de travail, a-t-il dit.

Des zones de la Gaspésie et du Bas-du-Fleuve, autour de Cabano, de Rimouski, et dans la vallée de la Matapédia, devront aussi réduire leurs coupes de 11 à 17 % cet été, a dit M. Côté. Cependant, les surplus d'autres zones de la région viendront équilibrer l'exploitation forestière, si bien que les bûcherons touchés par les réductions dans un endroit pourront aller couper du bois ailleurs. Ce qui ne fait pas le bonheur de toutes les municipalités, a reconnu le ministre.

« Mais je n'ai pas hâte d'arriver dans la région du Lac-Saint-Jean, a-t-il dit. Là comme en Abitibi, on a abusé de la forêt. On a coupé sans penser à l'avenir. Environ 40 % des forêts coupées à blanc ne se régénèrent pas naturellement : la nappe phréatique monte à la surface et inonde le sol, l'ensoleillement est trop fort, etc. Alors aujourd'hui, on paye. »

Des ingénieurs du ministère de l'Énergie et des Ressources font le tour de tout le Québec depuis l'adoption du nouveau régime forestier, entré en vigueur le 1er avril 1987. Le régime prévoit maintenant que les compagnies ne doivent pas couper plus d'arbres que le nombre d'arbres qui repoussent, naturellement ou par plantation.

Mais l'application du régime est longue, et les arbres prennent encore plus de temps à pousser. Quelque 150 contrats ont été signés jusqu'à maintenant avec les compagnies forestières : il en reste 200 autres à négocier. Après avoir signé des contrats en Abitibi, dans la région de Québec, en Gaspésie et dans le Bas-Saint-Laurent, le ministère entreprend des négociations cet été en Beauce, dans le Nord-Ouest, dans l'Outaouais, puis plus tard au Saguenay Lac Saint-Jean.

Les contrats ont une durée de 25 ans, mais sont renouvelables tous les cinq ans. Si une compagnie ne respecte pas l'obligation d'assurer la régénérescence de la forêt, elle risque de perdre son droit de coupe.

Le gouvernement consacre aussi \$200 millions par année depuis deux ans pour la plantation de 225 millions de plants à chaque année. L'industrie est censée assumer graduellement une partie des frais de l'aménagement forestier.

« Le reboisement est cependant une solution de dernier recours, a expliqué le ministre. Le taux de succès est de 70 à 75 % (ce qui signifie qu'un arbre sur quatre ne pousse pas). »

## Des arbres pour les enfants

MONTREAL (PC) — La chaîne câblée Canal Famille et le gouvernement du Québec s'associent dans une campagne visant à inculquer aux enfants le sens de l'arbre dans la vie et pour la vie.

La campagne culminera, du 7 au 13 mai, par une semaine thématique, placée sous le thème « Mon arbre, j'en prends soin ». A cette occasion, le ministère de l'Énergie et des Ressources va donner quelque 400,000 pousses de résineux (épinette blanche surtout) aux écoliers du Québec. Ces arbres en puissance seront distribués par les commissions scolaires.

A Montréal, le Jardin botanique recevra, le samedi 13 mai, tous les enfants intéressés par des conseils sur les soins à donner à leur spécimen ; ceux qui n'ont pas d'endroit approprié chez eux pourront le planter au Jardin botanique. D'autres municipalités sont invitées à imiter ce geste.

A compter d'avril, a précisé hier une porte-parole de la chaîne, Canal Famille (qui montre un arbre dans son logo) va amener le sujet dans le cours de la populaire émission *Bibi et Geneviève* : des « capsules » de 30 et 60 secondes seront aussi mises à l'horaire général de la chaîne.

L'Association forestière québécoise et le Groupe Action Nord-Sud (qui oeuvre avec l'ACDI) sont également associés à cette campagne d'éducation.

## Un important centre de géomatique à Laval

L'université Laval a lancé hier le premier centre de recherche en géomatique au Québec et l'un des plus importants en Amérique du Nord. Le nouvel organisme a pu voir le jour grâce à des investissements dépassant un million de dollars de la part du gouvernement du Québec et de deux entreprises privées.

par LISE LACHANCE  
LE SOLEIL

« La mise sur pied du Centre de recherche en géomatique est l'aboutissement d'une opération de revitalisation du secteur géodésique de la Faculté de foresterie et de géodésie qui s'est traduite, depuis 1985, par la création d'un nouveau programme en géomatique, par le renouvellement de plus de 50 % des ressources professorales et techniques, de même que par l'acquisition d'équipement scientifique de pointe d'une valeur de plus d'un million de dollars », a déclaré le recteur

Michel Gervais en inaugurant le nouvel organisme en compagnie du ministre délégué aux Forêts, M. Albert Côté, lui-même diplômé de la faculté.

Cette longue maturation a déjà donné des résultats spectaculaires. Par exemple, depuis 1984, les subventions de recherche ont triplé, passant à plus de \$1 million cette année. Quant au nombre d'étudiants au niveau du baccalauréat, il a triplé lui aussi, en deux ans seulement, a précisé M. Gervais. L'université Laval n'est donc pas étrangère au fait que « le Québec dispose en matière géodésique, cartographique et cadastrale, d'une infra-

structure qui n'a d'équivalent ni au Canada ni aux États-Unis », selon le ministre Albert Côté. Le centre lancé hier concourra à accroître cet acquis.

La géomatique, on le sait, est une approche nouvelle qui intègre un ensemble de disciplines reliées à l'acquisition, au traitement et à l'interprétation des données sur le territoire, de même qu'à la production et à la gestion de l'information qui en découle. Les disciplines qu'intègre la géomatique sont la géodésie, la photogrammétrie, la télédétection, la topométrie, l'hydrographie, la cartographie, l'arpentage foncier et la gestion foncière.

Cette science permet par exemple de suivre l'état de régénération forestière à partir de photos prises d'un satellite, de mesurer la proportion du terri-

toire agricole consacré à un type de culture donné à l'aide d'images radar. En fait, elle aurait pu aider à définir rapidement des stratégies d'intervention lors du sinistre de Saint-Basile-le-Grand grâce à un système d'information à référence spatiale intégrant toutes les informations sur le territoire d'une municipalité : cadastre, réseau d'aqueduc, d'égoût, de routes, d'électricité, de gaz, etc.

La géomatique est à ce point une science de l'avenir que la Faculté de foresterie et de géodésie veut proposer à l'université de remplacer dans son appellation le terme *géodésie* par celui de *géomatique*, a révélé hier le doyen Jacques Jobin.

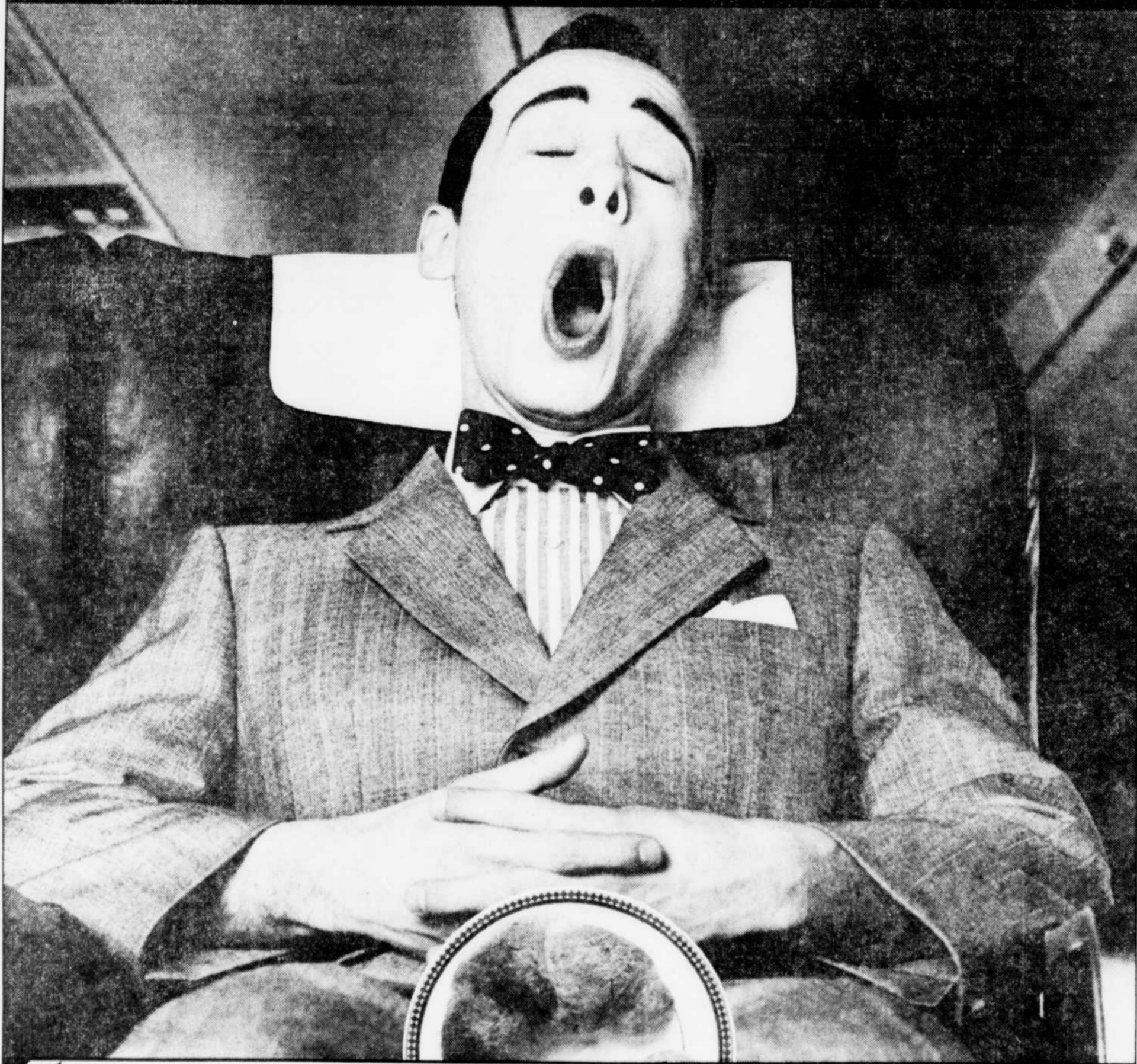
### Une aide précieuse

Le ministre Albert Côté a remis au recteur une subvention de

\$565,000 de la part du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Claude Ryan. Puis, à même le Fonds de développement pédagogique, cette somme servira à l'acquisition d'équipement scientifique pour les laboratoires du nouveau centre.

Ce dernier a également reçu \$250,000 de la compagnie Intergraph Canada, \$150,000 de la firme Wild Leitz et \$220,000 de l'université elle-même. En outre, Intergraph a accordé une subvention de \$500,000 pour le développement de systèmes d'information sur le territoire. Le centre dispose ainsi d'un parc d'équipement scientifique valant plus de \$3,5 millions. A l'heure actuelle, 16 chercheurs, 35 étudiants-chercheurs et cinq professionnels de recherche y travaillent.

PENDANT QUE VOUS INTÉRIORISEZ VOTRE CONFÉRENCE...



Nous nous appliquons à alimenter votre argumentation!

Café-croissant, hors-d'œuvre-spécialités-dessert. À toutes les heures de repas, Inter-Canadien offre à ses passagers d'affaires gastronomie et raffinement. Nous savons bien qu'ils ont du goût!

La nouvelle Classe Affaires d'Inter-Canadien n'est pas seulement une question de confort. À bord du F-100, le nouveau jet ultra-sophistiqué, elle devient ponctua-

lité, silence et services personnalisés comme le rasoir si vous êtes de mauvais poil ou le fax à l'aéroport... Les petits détails, c'est aussi notre affaire.

Pour réservations, consultez votre agent de voyages ou appelez Inter-Canadien.

LES AFFAIRES DÉCOLLENT

CLASSE AFFAIRES

Inter-Canadien

# Marc-Yvan Côté admet que les routes du Québec ont un problème de qualité

Même s'il croit « qu'on charrie un peu quand on dit que c'est mieux aux États-Unis et en Ontario qu'au Québec », le ministre des Transports, M. Marc-Yvan Côté, a admis, hier, que le Québec fait « des concessions » quant à la qualité de construction de son réseau routier.

par JACQUES DUMAIS  
LE SOLEIL

« On a un problème de qualité là. Pour un peu tout le réseau, on a fait des concessions pour être capables d'en faire plus long au niveau des infrastructures. Au fil des ans, ça finit par se payer et aujourd'hui on doit payer! », d'affirmer M. Côté.

Au cours de son intervention hebdomadaire sur les ondes de CHRC, le ministre responsable de la région de Québec a toutefois cité une étude effectuée par une association canadienne indépendante selon laquelle 30 % seulement des routes du Québec sont dans un état plus ou moins satisfaisant. « Ce pourcentage n'est pas tellement différent dans les autres provinces au Canada », de dire M. Côté.

Rappelons qu'une étude sur la politique routière du Canada, préparée en 1988, pour le Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière, apporte un éclairage à ces propos du ministre.

Il ressort de cette étude que 26 % des routes canadiennes ne répondent pas aux exigences minimales de la chaussée et de confort de roulement. Que 18 % de ces routes sont dans un état de service inférieur aux normes. Que 38 % des routes ne satisfont pas à au moins l'une des normes minimales. La détérioration de l'infrastructure s'opérerait d'une manière inégale et dépendrait aussi bien des charges que de la circulation et des pratiques de refecton et de construction.

## Négligence de dix ans

Le ministre a souligné que le piètre état de nos routes origine d'abord de la négligence du Québec, depuis une décennie, à investir des sommes d'argent suffisantes dans l'entretien du réseau routier. « J'espère bien, dit-il, qu'avec le budget de cette année, on pourra changer ça, entreprendre une nouvelle ère ».

Pour l'exercice financier 1987-1988, le budget du MTQ pour la conservation du réseau routier, à la baisse depuis au moins 1984-1985, augmentait de 21 % pour atteindre \$160 millions. En 1986, un rapport du député libéral de Pontiac, M. Robert Middlemiss, proposait d'ailleurs au ministre un programme quinquennal de rattrapage de \$400 millions.

L'autre source du problème, du point de vue du ministre, a trait aux surcharges dans le transport par camions qui viennent à bout de la résistance des routes. Il cite à cet égard le cas rapporté à son ministère d'un poids lourd qui, une semaine après l'asphaltage d'un tronçon routier, laissait sa trace de Québec à Victoriaville...

À la faveur de la déréglementation dans le domaine du transport, on surcharge les trains routiers pour facturer les clients à des coûts moindres. Le ministre dit souhaiter l'uniformisation des limites de charges permises au Québec, aux États-Unis et en Ontario.

Mais dans la province voisine, de noter M. Côté, la permissivité à cet égard est plus grande qu'au Québec compte tenu de « la structure même des routes », ce qui accredit la thèse voulant que l'Ontario construise des routes plus résistantes.

De plus grosses enveloppes budgétaires doivent donc être prévues pour entretenir le réseau. Or les priorités gouvernementales, depuis 1985, ont surtout privilégié la santé et l'éducation.

Ce meilleur traitement réclamé pour le réseau routier est, selon M. Côté, desservi par les mêmes groupes qui, parallèlement, exigent que le gouvernement abaisse son déficit et n'augmente pas ses dépenses de plus de 5,8 % par année. « Ou vais-je prendre l'argent? », demande le ministre.

M. Côté n'a pas jugé bon de réitérer sa suggestion décriée en décembre d'imposer une taxe spéciale d'un sou le litre d'essence consommée aux fins de la refecton routière. Il n'a, par ailleurs, pas jugé réaliste, parce qu'on l'a aboli en 1984, de rétablir le péage à l'européenne au Québec pour financer la construction de nouvelles autoroutes comme celle actuellement demandée entre Québec et le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

« Ça peut toujours retarder, car les routes non construites ne se détériorent pas... », dit-il.



Pierre  
**CHAMPAGNE**

## Un autre ami de Mario dans la fonction publique

Nous apprenions, il y a quelques jours à peine, la nomination de Pierre Deniger comme président de la Régie du gaz naturel. Un autre bon ami de Mario Bertrand, le chef de cabinet du premier ministre, vient de se dénicher un bon emploi à \$ 100,000 par année (plus ou moins). Ce que je sais, c'est que le vice-président de la Régie du gaz naturel, Guy Leclerc, gagnait \$81,354, le premier juillet 1988. Il serait surprenant que le président soit engagé à un salaire inférieur.

Si « les redresseurs », ces informateurs privilégiés qui m'alimentent régulièrement sur ce qui se passe autour du chef du cabinet du premier ministre, reviennent à la charge si souvent, c'est qu'ils veulent rendre publique la petite histoire de ces nominations « amicales ». Ils jugent, « les redresseurs », que Mario Bertrand a trop de pouvoir, qu'il n'a de comptes à rendre à personne, sinon au premier ministre, et qu'il en profite un peu trop à leur goût.

On se souviendra de la nomination récente de Cecile Cleroux comme sous-ministre au ministère de l'Environnement. Elle était directrice générale de la municipalité de Saint-Basile-le-Grand et, s'étant fait remarquer par Mario lors des événements de septembre dernier, elle trouva rapidement son chemin dans la fonction publique. Trois mois plus tard, elle devenait la plus jeune sous-ministre du Québec, à l'âge de 29 ans.

Pierre Deniger est, lui aussi, un ami de Mario Bertrand. Il paraît que ça ne nuit pas à un plan de carrière. Il fut élu député libéral fédéral de Laprairie en 1979 et réélu en 1980. Défait en 1984, il devient président et directeur-général de l'Association des brasseurs. A cette époque, Mario Bertrand est membre du conseil d'administration de cette association.

Il quitte cet emploi en 1988 pour se représenter aux dernières élections fédérales mais il est battu. Mario Bertrand fait appel à son ami Deniger qui devient président de la Régie du gaz naturel.

Deniger est membre au Country Club de Montréal, un club select de golf où sont également membres l'abrasif, le nouveau sous-ministre de la Justice, Jacques Chamberland, un ami de Mario, et le nouveau sous-ministre de la Sécurité publique, Jacques Beaudoin, un autre ami de Mario. Deniger fut même président du Conseil de ce club de golf pour yuppies-snobs. Deniger est un confrère d'université, en droit, de Jacques Chamberland...

Et lorsque Deniger pratiquait sa profession d'avocat, il était stagiaire au bureau Lavery O'Brien, comme Chamberland. Or, comme nous l'avons déjà écrit dans cette chronique, cette étude d'avocats était aussi celle de la brasserie Labatt à l'époque où Mario Bertrand y était vice-président des Affaires publiques. Il est donc très important d'être un ami de Mario Bertrand pour faire carrière, ces années-ci, dans la haute fonction publique québécoise. En tout cas, ça ne peut pas nuire. P.S. Je ne crois pas être nommé sous-ministre dans les prochains mois.

## Laval dans l'Outaouais

L'honorable Lucien Bouchard, ministre de l'Environnement et député du Lac-Saint-Jean, sera l'invité d'honneur lors de la rencontre annuelle de l'Association des diplômés de l'université Laval, région de l'Outaouais, le 10 mai prochain, au salon 200 de l'Edifice de l'Ouest sur la colline parlementaire, à Ottawa.

Les organisateurs veulent transporter l'ambiance et le cachet de l'université Laval de Québec à Ottawa, du moins pour quelques heures. Le député Suzanne Duplessis ainsi que le sénateur Pierre de Bane ont accepté de parrainer cette rencontre annuelle et ils accueilleront officiellement les anciens étudiants et étudiantes sur la Colline parlementaire. L'Association des diplômés de l'université Laval de la région de l'Outaouais compte près de 2,500 membres... dont le premier ministre, Brian Mulroney, et mon ancien patron Peter White qui travaille avec lui. On ne sait pas si l'un ou l'autre sera de la fête mais je peux vous assurer que si Peter White s'y présente, il portera fièrement la cravate de l'université Laval. Il la portait toujours lorsqu'il venait faire un tour au journal, il y a quelques mois.

## Les gîtes de l'Abitibi

Francis Chartrand du service géologique du ministère de l'Énergie et des Ressources, présente, aujourd'hui, à Toronto, dans le cadre du congrès de l'Association « Prospectors and Developers of Canada » une affiche ayant pour titre : « Les gîtes de l'Abitibi et du Nord-Ouest québécois; un inventaire des recherches récentes ». Accompagnent M. Chartrand à Toronto, Jules Cimon, Bertrand Warren et Luc Chauvin, le premier chef du Service géologique et les deux autres du Service de la géoinformation.

## Productivité forestière

Demain, Jean-Guy Davidson chef du Service de la recherche appliquée, participera, à Manchester, New Hampshire, en tant que représentant du Québec, à une réunion du groupe de travail sur la productivité forestière, dans le cadre de la Conférence des gouverneurs des états de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres des provinces de l'Est du Canada.

## Changements à l'organigramme

Deux directions du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie ont récemment changé de nom. Ainsi, la Direction du logiciel et des équipements bureautiques et informatiques, dirigée par Marcel Ruel, devient la Direction des technologies de l'information. Quant à la Direction de la recherche industrielle, dont le directeur est Philippe Eloy, elle s'appelle maintenant la Direction de l'innovation technologique.

## Vérités et sourires

Habituellement, les aphorismes, apophtegmes, sentences ou historiettes qui sont publiés sous ce titre, sont tirés d'un livre écrit récemment par Doris Lussier et intitulé : *Vérités et sourires de la politique*. Aujourd'hui cependant, le mot du jour ne vient pas de ce livre. La phrase a été prononcée, récemment, par le député de Lévis, Jean Garon. A un journaliste qui lui demandait ce qu'il pensait du lac Meech il a répondu : « C'est le plus beau lac pour faire de la chaloupe ».

Vous pouvez me joindre, par téléphone, en composant le 644-4015, ou par la poste, en adressant le courrier à la tribune de la presse, 1050, rue Saint-Augustin, bureau 222, G1R 5A4.

## LA DIFFÉRENCE SAUTE AUX YEUX...



...Par le choix exceptionnel de montures dont les plus grandes marques internationales, la qualité du service et la minutie dans la fabrication et l'ajustement de vos lunettes.

En présentant cette annonce à l'une de nos succursales, vous obtiendrez un rabais de

# 50%

sur la monture de votre choix à l'achat d'une paire de lunettes complète (verres et monture) au prix régulier.

VALABLE JUSQU'AU  
31 MARS 1989

VERRES DE CONTACT  
• RÉGULIERS  
• PROLONGÉS  
• JETABLES

Jacques Langlois  
opticien

HAÛTE-VILLE • L'Hôtel-Dieu de Québec • 691-5086  
LIMOULOU • 455, 3e Avenue • 523-6690  
SAINTÉ-FOY • 1113, route de l'Eglise • 659-3616  
QUÉBEC • Mail Centre-Ville • 529-9351

Tout autre rabais ou bon d'achat ne peut être ajouté à cette offre.

## sears objectif beauté

vos produits de beauté favoris



### prime beauté

Avec tout achat de produits Lise Watier d'une valeur de 185 ou plus vous recevrez, sans frais supplémentaires, un crayon Kajal noir; après-soleil apaisant O Soleil, 30 mL; rouge à lèvres satiné Rose Azalée; crème protectrice teintée Voile de jour avec filtre solaire, 30 mL. Offre en vigueur jusqu'au samedi 18 mars 1989.

Limite 1 prime par client, dans la limite des stocks disponibles

## LISE WATIER PRÉSENTE 'FRAISES ET CHAMPAGNE'

Pour le printemps, découvrez les nouvelles couleurs éclatantes de fraîcheur de Lise Watier. Hâtez-vous dès aujourd'hui et venez voir la collection à votre magasin Sears.



Offre en vigueur jusqu'au 18 mars 1989, ou dans la limite des stocks disponibles.

**SEARS**

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT • SERVICE APRES-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA • LA CARTE DE CREDIT N° 1 DES MAGASINS A RAYONS AU CANADA • LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE, DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. Québec, Place Fleur de Lys, 529-9861; Sainte-Foy, Place Laurier, 658-2121; Lévis, Galeries Chagnon, 833-4711.

Copyright Canada, 1989, Sears Canada Inc.

**50 000\* NOUVEAUX CLIENTS EN 12 MOIS!**

# CHEZ LABATT, ÇA FÊTE À 100%!



Suite au fusionnement de Molson et de Carling O'Keefe, les nouvelles brasseries Molson sont maintenant contrôlées à 50% par le géant australien Elders IXL.

Pendant que notre nouvelle compétition est occupée à brasser de grosses affaires, plus de 50 000\* amateurs de bière ont décidé de rejoindre les rangs des buveurs de Labatt.

Il faut célébrer ça!

À vous tous qui avez su reconnaître le bon goût des vraies bières canadiennes à 100%, Labatt dit **merci**. Pour vous, nous continuerons de brasser les meilleures bières au goût des Canadiens. Après tout, c'est ce qui fait notre fierté.

**Labatt**

**LA GRANDE BRASSERIE CANADIENNE À 100%**

	Total janvier et février		Différence
	1988	1989	
* Part de marché Labatt	35,32%	37,46%	+ 2,14 points
Nombre de consommateurs Labatt	826 765	876 858	+ 50 093

Tel qu'estimé à partir des sources suivantes:  
 • Statistiques Canada, catalogue 91210, tableau 2, 1987  
 • Association des Brasseurs du Québec, volumes et parts de marché  
 • Créatec +, études de marché sur la consommation de bière au Québec, 1988-89